

**L'environnement économique, politique et
juridique de la Suisse pour les compagnies de
négoce de matières premières**

Travail de Bachelor réalisé en vue de l'obtention du Bachelor HES

par :

Nathan Richard BRUN

Conseiller au travail de Bachelor :

Jerome REBOULLEAU

Carouge, le 16 juillet 2019

Haute École de Gestion de Genève (HEG-GE)

Filière Economie d'entreprise

Déclaration

Ce travail de Bachelor est réalisé dans le cadre de l'examen final de la Haute école de gestion de Genève, en vue de l'obtention du titre de Bachelor of Science en économie d'entreprise.

L'étudiant a envoyé ce document par email à l'adresse d'analyse remise par son conseiller au travail de Bachelor pour analyse par le logiciel de détection de plagiat URKUND.
<http://www.orkund.com/fr/student/392-orkund-faq>

L'étudiant accepte, le cas échéant, la clause de confidentialité. L'utilisation des conclusions et recommandations formulées dans le travail de Bachelor, sans préjuger de leur valeur, n'engage ni la responsabilité de l'auteur, ni celle du conseiller au travail de Bachelor, du juré et de la HEG.

« J'atteste avoir réalisé seul le présent travail, sans avoir utilisé des sources autres que celles citées dans la bibliographie. »

Fait à Vérenaz, le 15 juillet 2019

Nathan Brun

Remerciements

Tout d'abord, je souhaite tout particulièrement remercier ma compagne, Ana-Karina Lofoco, pour toute l'aide et le soutien qu'elle m'a apporté au travers de toutes mes années à la HEG Genève. Sa présence et ses connaissances m'ont également énormément aidé au cours de l'élaboration de mon travail de Bachelor, surtout dans le processus de relecture et de vérification de la version finale.

Je désire aussi signifier toute ma reconnaissance vis-à-vis de M. Robert Piller pour toutes les connaissances qu'il nous a transmises tout au long de cette 3^{ème} année pendant son cours sur le négoce de matières premières. Il m'a permis de développer mon intérêt et ma passion pour ce domaine ce qui m'a donné l'envie d'effectuer cette analyse de l'environnement suisse pour les compagnies de négoce.

Je remercie également mon enseignant de *shipping* et conseiller pour ce travail, M. Jerome Reboulleau, de qui j'ai beaucoup appris autant sur les statistiques que sur l'industrie du transport maritime durant mon parcours à la HEG Genève. Ses conseils m'ont aussi beaucoup servi dans la concrétisation de mon travail de Bachelor.

Résumé

En se basant sur la perspective des compagnies de négoce de matières premières, le but poursuivi par ce travail est de donner une vision d'ensemble sur toutes les caractéristiques de l'environnement économique, politique et juridique de la Suisse. Pour ce faire, il est essentiel de bien comprendre ce qui, par le passé, a amené les sociétés de négoce à s'établir en Suisse afin d'ensuite analyser et comprendre la situation actuelle ainsi que tous ses enjeux. L'étude de ces éléments permettra finalement de formuler des recommandations pour améliorer la compétitivité de la place économique suisse.

De nombreux aspects divers et variés composent l'écosystème que notre pays offre aux entreprises actives dans le domaine du commerce de transit. En ce qui concerne les forces que la Suisse a su conserver au fil du temps, on compte notamment sa stabilité économique et celle de sa politique monétaire. Le secteur des matières premières profite également d'une importante concentration de négociants et d'entreprises proposant des services connexes à cette activité comme des affréteurs, des compagnies d'inspection ou encore des sociétés d'audit. De plus, les entreprises du secteur bénéficient également de la présence du premier centre mondial de financement des matières premières.

Au niveau des faiblesses, on note une baisse de l'attractivité de la taxation des personnes morales en Suisse à cause de la suppression des statuts spéciaux à la suite d'un ultimatum de l'OCDE. Il sera dès lors plus difficile pour le pays de compenser les coûts élevés de la vie et de la main d'œuvre grâce à son régime fiscal relativement moins avantageux. Il y a aussi un manque de stabilité au niveau politique qui est occasionné par les diverses initiatives populaires lancées au cours des dernières années dont les conséquences sur les entreprises peuvent entraîner d'importants changements pour les négociants comme avec l'initiative pour des multinationales responsables.

Il y a également une forte concurrence qui est désormais livrée par les autres centres de négoce de matières premières à travers le monde comme Singapour, les Pays-Bas ou encore les Etats-Unis. Ceux-ci vont jusqu'à démarcher les compagnies présentes en Suisse et le risque est important pour notre pays. Il lui faut donc se positionner de manière efficace vis-à-vis des caractéristiques de ces autres places économiques favorables au commerce de transit.

Afin de ne pas laisser libre cours à la dégradation de l'environnement économique et juridique suisse par rapport aux autres pays, des recommandations ont pu être émises sur divers sujets représentant une opportunité pour la Suisse. Parmi celles-ci, des améliorations sont possibles dans le domaine de la formation de talents, des innovations technologique, de la fiscalité et de l'intégrité.

Table des matières

Déclaration.....	i
Remerciements.....	ii
Résumé	iii
Liste des tableaux	vi
Liste des figures.....	vi
1. Introduction.....	1
2. La Suisse, plaque tournante des matières premières	2
2.1 Rétrospective sur les conditions de l'implantation du secteur du négoce de matières premières en Suisse.....	2
2.2 Analyse de l'écosystème et des conditions-cadres de la Suisse sous l'angle des entreprises de négoce	6
2.2.1 Effets du modèle de démocratie directe helvétique.....	8
2.2.2 Le marché du travail suisse et sa main d'œuvre	10
2.2.3 La Suisse, l'innovation et l'importance du facteur technologique.....	11
2.2.4 Le cadre juridique suisse relatif à l'intégrité	15
2.2.4.1 Guide de mise en œuvre des Principes des Nations-Unies pour l'économie et les droits de l'homme dans le commerce des matières premières.....	17
2.2.4.2 Initiative pour des entreprises responsables	18
2.2.4.3 Impact du développement récent du cadre juridique suisse	20
3. Dynamique mondiale et concurrence internationale.....	22
3.1 Concurrence des autres centres de négoce dans le monde	22
3.2 Impact des changements dans les flux de matières premières	26
3.3 Conséquences liées au Brexit	29
4. Fiscalité	30
4.1 Situation avant l'adoption de la RFFA.....	30
4.2 Réforme de l'imposition des entreprises (RFFA)	33
4.2.1 Contexte et enjeux de la création de la réforme.....	33
4.2.2 Changement prévus par la RFFA	38
4.2.3 Impact de la réforme sur les sociétés à statuts spéciaux	41
4.2.4 Impact sur l'environnement de la Suisse.....	47
4.3 Scénarii de départ d'une importante compagnie de négoce et son impact sur la Suisse.....	49
5. Recommandations relatives à l'amélioration de l'environnement suisse pour les négociants en matières premières.....	57
5.1 L'importance de la formation pour une main d'œuvre qualifiée	57
5.2 Opportunité d'innovation technologique	58
5.3 Développement du négoce de nouvelles classes de matières premières.....	59
5.4 Proposition relative à l'intégrité	60
5.5 Recommandations concernant la fiscalité.....	60

Conclusion.....	62
Bibliographie	64
Annexe 1 : termes clés, abréviations et définitions	70
Annexe 2 : retranscription de l'interview du 22 mai 2019 avec M. Michael Kleiner – Délégué à la promotion économique à l'Etat de Genève.....	72

Liste des tableaux

Tableau 1 : Matrice SWOT de l'environnement de la Suisse pour les compagnies de négoce.....	7
Tableau 2 : Effet du changement d'imposition du bénéfice des sociétés à statuts spéciaux	42
Tableau 3 : Effet du changement d'imposition des dividendes pour un investisseur qualifié	45
Tableau 4 : Scénario de relativement <i>faible</i> gravité pour la Suisse	51
Tableau 5 : Scénario de gravité <i>moyenne</i> pour la Suisse	52
Tableau 6 : Scénario de gravité la <i>plus élevée</i> pour la Suisse	53

Liste des figures

Figure 1 : Recettes du commerce de transit et des services financiers à l'étranger	5
Figure 2 : Portée du devoir de diligence raisonnable	18
Figure 3 : Exportations russes de pétrole dans le monde.....	27
Figure 4 : Part des sociétés à statut fiscal au produit annuel de l'impôt sur le bénéfice des cantons.....	37
Figure 5 : Changement prévu par la RFFA à Genève	39
Figure 6 : Production de cobalt et de lithium par pays.....	59
Figure 7 : Consommation actuelle et prévisionnelle de lithium par région	59
Figure 8 : Capacité de stockage de cobalt du LME par région	59

1. Introduction

Le secteur du commerce de transit ou du négoce de matières premières, qui regroupe aussi dans son ensemble les services connexes proposés par de nombreuses PME, revêt une importance toute particulière dans notre pays qu'est la Suisse. Ces dernières sont présentes en nombre dans toute la Confédération avec une présence toute spécialement accrue autour de l'arc lémanique mais aussi à Zoug, ainsi qu'à Lugano. Outre leur nombre se montant à environ 570¹ sur l'ensemble de la Suisse pour les compagnies actives dans le négoce et le shipping, ce sont leur importance en termes de revenus fiscaux et d'emplois directs et indirects générés qui permettent réellement à ces entreprises d'avoir autant de poids au sein de la Suisse et de ses cantons.

Sachant qu'en terme d'emplois directs ces compagnies en génèrent à peu près 10'000² pour ce qui est du négoce et environ 2'000³ pour l'industrie du shipping, leur présence profite grandement à de nombreuses PME qui leur fournissent autant de biens que de services au quotidien. Mais à part l'impact sur les autres sociétés, le commerce de transit, à lui seul, équivaut à 3.8%⁴ du PIB suisse en terme de revenu. Pour mettre le tout en contexte et au vu de l'importance du secteur bancaire helvétique, on note que ce pourcentage dépasse maintenant les recettes provenant des services financiers fournis par les banques à l'étranger et ce depuis l'année 2009⁵.

Ma problématique est la suivante : « Comment perpétuer et améliorer l'environnement économique et réglementaire favorable aux entreprises de trading de matières premières que possède Genève et la Suisse en tant qu'une des plus grandes plateformes de négoce? ». Elle permettra d'explicitier et d'approfondir de nombreuses questions relatives à l'industrie du négoce de matières premières allant du cadre légal et fiscal en Suisse à l'impact du Brexit. Le tableau dressé s'intéressera aussi à l'aspect éthique devenu une nécessité à la suite de nombreux scandales portant un coup à la réputation de la Suisse. Cela donnera une vision d'ensemble sur les avantages et inconvénients ainsi que sur les opportunités et menaces que la Suisse rencontrera et surtout sur leur impact sur l'environnement global du pays. Finalement, ce processus permettra de formuler des recommandations pertinentes pour l'avenir afin que la Suisse puisse avoir les outils en main pour obtenir un écosystème plus compétitif.

¹ Confédération suisse 'Négoce de matières premières EDA Admin'.

² SECO, 'Matières premières'.

³ STSA, 'Rapport Annuel STSA 2018'.

⁴ Confédération suisse, 'Négoce de matières premières EDA Admin'.

⁵ Dubas and Besson, 'Ces gâteries fiscales qui ont attiré les traders en Suisse'.

2. La Suisse, plaque tournante des matières premières

2.1 Rétrospective sur les conditions de l'implantation du secteur du négoce de matières premières en Suisse

Pour commencer, ma question de recherche induit d'office deux autres questions préliminaires, à savoir, comment la Suisse est-elle devenue un tel centre d'activité pour les entreprises actives dans le commerce de transit ? Et ceci, alors même que le principe derrière le terme « commerce de transit » fait référence à des marchandises qui sont achetées et vendues à l'international mais qui, toutefois, n'effleurent jamais ou presque, le sol suisse à quelques exceptions près pour ce qui est de l'or par exemple, dont une majeure partie est raffinée en Suisse⁶. Et la seconde, sans laquelle l'analyse qui va suivre n'aurait pas lieu d'être et qui sera développée au fil des chapitres, permettra de savoir pourquoi il est maintenant si important de réussir à garder ces entreprises au sein de notre pays.

Tout d'abord, pour ce qui est du développement de l'environnement suisse ayant attiré les traders, il faut remonter dans les années 1990, période au cours de laquelle la situation de tout le pays est mauvaise de par une croissance économique quasi inexistante et d'importantes crises qui touchent l'immobilier ainsi que deux des industries majeures du pays : le secteur bancaire et celui de l'horlogerie. Le pourcentage de chômeurs augmente drastiquement dans les cantons de Genève et de Vaud qui n'arrivent pas à atteindre l'équilibre au niveau de leurs finances.

L'ensemble des cantons est à la recherche de solutions afin de renverser la situation et de se relancer sur la bonne voie. L'étude des possibilités à disposition va se solder par la mise en place d'un assortiment de mesures fiscales servant à booster l'attractivité du pays pour les multinationales étrangères dont font parties les compagnies actives dans le trading de matières premières. L'impact désiré sera atteint encore plus vite que ce que tendait à affirmer les prévisions faites par les autorités et ceci jusqu'au point où ces dernières ont même été largement dépassées par l'affluence résultant du dispositif adopté.

L'afflux de sociétés internationales permet à la Confédération de se sortir de cette mauvaise passe et d'être réellement tirée de la crise à partir de 1998. L'augmentation des revenus fiscaux, générée par les impôts payés par les entreprises nouvellement implantées, a été fulgurante et a continué jusqu'en 2002 à tel point que les cantons ne savaient plus quoi faire du budget à leur disposition⁷.

⁶ Mariani D. [2012], Switzerland: The World's Gold Hub, Swissinfo),
<http://www.swissinfo.ch/eng/switzerland--the-world-s-gold-hub/33706126>

⁷ Dubas and Besson, 'Ces gâteries fiscales qui ont attiré les traders en Suisse'.

Concernant plus particulièrement les mesures prises par les autorités, c'est au milieu des années 90 qu'intervient une réforme essentielle de l'imposition des personnes morales et comme expliqué par les mots de M. Olivier Longchamp, membre de l'organisme *Public Eye* luttant contre les abus dans le secteur des matières premières :

« Elle joue un rôle parce que c'est sur cette base que démarre une promotion économique basée sur les régimes fiscaux cantonaux. Ce sera l'arrivée de Procter & Gamble à Genève, mais aussi de toutes les entreprises de trading de matières premières. »⁸

Les nouveautés apportées par les changements du régime fiscal vont offrir la possibilité aux multinationales de bénéficier de divers atouts dont le ruling qui, en résumé, correspond à une décision de taxation préalablement arrangée par l'entreprise souhaitant se domicilier en Suisse et le canton d'accueil de celle-ci. On observe donc l'apparition des statuts spéciaux qui fixent le taux d'imposition convenu par les autorités, ainsi qu'un atout nommé 50-50 qui va lui s'attaquer à la base imposable de ces entreprises. Lesdits statuts feront l'objet d'une attention toute particulière dans le chapitre 3. *Fiscalité*. En outre, un dispositif basé sur les charges en Suisse pour le calcul de l'impôt est aussi introduit et celui-ci concerne les sociétés employant peu de personnes tout en réalisant d'importants chiffres d'affaires sujets à une forte volatilité. Cela correspondait parfaitement, et correspond toujours, au modèle économique des négociants en matières premières.

Grâce à ces divers avantages fiscaux, la Suisse assiste à l'arrivée d'une grande part des acteurs majeurs actifs dans les matières premières, notamment des compagnies telles que Gunvor et Lukoil, toutes les deux originaires de Russie, ou encore Louis Dreyfus. L'attractivité de la nouvelle fiscalité suisse va également pousser certaines entreprises comme Trafigura ou Vitol, qui étaient déjà basées ici, à ramener plus d'activité et de substance fiscale.

Le ruling constitue l'atout des cantons ayant eu le plus d'impact sur l'attrait des multinationales étrangères. Il se traduit en soit par un accord négocié avec les autorités cantonales permettant de fixer à l'avance le taux applicable au bénéfice dégagé par les entreprises qui en bénéficient. Le ruling correspond en fait à ce que l'on appelle désormais « les statuts spéciaux ». Ceux-ci feront l'objet d'une attention toute particulière dans le chapitre 3. *Fiscalité*. C'est donc grâce à ce moyen que les négociants, dont la majeure partie des activités est située en dehors de la Suisse, sont à même de ne payer que 11,6% d'impôts, taux qui ne pouvait être concurrencé par les autres pays et qui équivalait plutôt à

⁸ Dubas and Besson.

ceux applicables dans les paradis fiscaux. De plus, ce n'est pas le seul avantage qu'offrait cet atout, mais il donnait aussi aux compagnies un moyen de planification de leur charge fiscale sur le long terme. Cette prévisibilité, alliée à la stabilité politique et économique de la Suisse, a permis d'aller jusqu'à attirer des sociétés présentes à Londres qui était alors la principale ville concurrente dans ce secteur.

Comme mentionné ci-dessus, les négociants pratiquaient et pratiquent encore aujourd'hui, la grande majorité de leurs opérations à l'étrangers et ceci était le critère principal pour obtenir un accord de ruling auprès des cantons. Il fallait donc qu'au minimum 80% des activités commerciales soient réalisées en dehors de la Suisse avec des contreparties non-suissees et il était nécessaire que les matières premières échangées n'entrent pas sur le territoire de la Confédération. Déjà à cette époque, les entreprises correspondant à ces caractéristiques étaient appelées « sociétés auxiliaires ». Néanmoins, ce dispositif est passé proche de la disparition, car les critères ne pouvaient plus être satisfaits du fait que les importateurs et exportateurs de ces marchandises étaient eux aussi en Suisse. Le gouvernement en est donc venu à considérer les sociétés au statut d'auxiliaire comme n'étant pas des compagnies suisses pour palier à ce souci.

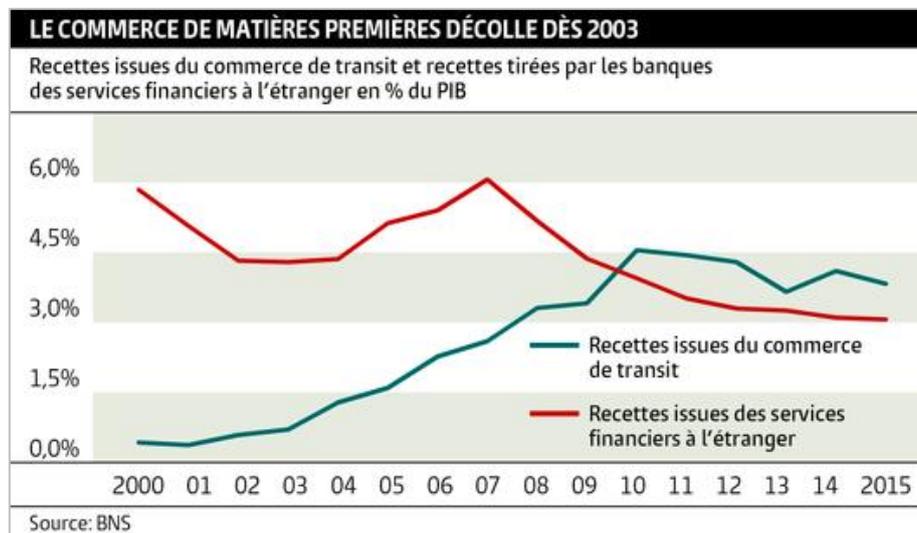
Ensuite, en ce qui concerne le second atout dont disposaient les cantons pour promouvoir leur attractivité, c'est-à-dire le 50-50 qui va s'appliquer au bénéfice imposable des entreprises, il viendra diviser par deux la base assujettie à l'impôt. Sur le principe, cela offrait donc aux sociétés auxiliaires la possibilité d'obtenir non pas un taux de 11.6%, mais bien de 5.8%. La base ayant conduit à cette pratique provient à nouveau du fait que les compagnies de négoce sont majoritairement actives à l'extérieur de la Suisse et les services en provenance de l'étranger étaient traités comme des charges additionnels inhérentes à l'activité commerciale des traders.

En revanche, cette pratique n'avait rien d'officiel et ne se basait pas sur la moindre légale qu'elle soit fédérale ou cantonale et dès lors qu'elle fût révélée publiquement, il ne fallut pas longtemps avant que l'OCDE⁹ formule son désaccord total avec cette mesure. Bien qu'efficace, cette mesure aboutissant à la réduction de la base imposable, ainsi que les éléments qui vont suivre, étaient tout sauf légaux, mais la Suisse a pu en tirer profit à travers des apports fiscaux encore plus importants en détournant le regard à une période où les contrôles et la nécessité pour la transparence étaient encore inexistantes ou presque.

⁹ Signifie Organisation de Coopération et de Développement Economique

Un autre argument proposé aux traders est maintenant également une pratique réprouvée par l'OCDE. Il s'agit de la manipulation des prix de transfert à l'intérieur d'un même groupement d'entreprises. Ces dernières conduisent régulièrement des opérations commerciales entre elles comme cela peut être le cas par exemple lorsque une société d'extraction de pétrole basée en Arabie saoudite vend sa marchandise à la société de négoce faisant partie du même groupe. En principe, les prix pratiqués pour la vente entre ces deux entités sont censés refléter la réalité et les prix du marché. Pourtant, en arrangeant les prix des transactions intra-groupe, les entreprises étaient capables de déplacer artificiellement les bénéfices dans les lieux leurs offrant la fiscalité la plus avantageuse, comme c'était le cas pour la Suisse.

En outre, si Total a fait le choix de Genève pour ses activités, c'est en partie pour le tissu de négociants déjà présents et pour le réseau extrêmement dense de banques spécialisées dans le financement des matières premières, mais aussi parce que le canton n'était pas regardant quant à la façon d'obtenir du pétrole choisie par ce négociant. Il lui était donc possible de rétribuer les chefs d'Etats africains des pays dont provenaient les énormes quantités de pétrole échangées par Total et cela sans être inquiété par les autorités ou les sanctions pouvant punir ce type de pratique.



En finalité, le cumul de ces différents outils fiscaux ont permis l'essor de ces compagnies tout comme celui de la Suisse qui se trouvait dans une situation critique avant l'explosion de l'affluence des multinationales. En résulte la sortie de la crise pour le pays entier, ainsi qu'un développement hors-norme du secteur des matières premières, à tel point que les recettes générées par le commerce de transit ont crûes à une vitesse inespérée jusqu'à dépasser le poids de l'industrie bancaire dans l'économie comme on le voit sur le graphique ci-dessus. Le développement du commerce de matières premières a pris une telle ampleur, que le secteur représente désormais une contribution au PIB suisse équivalente à 3.8%.

2.2 Analyse de l'écosystème et des conditions-cadres de la Suisse sous l'angle des entreprises de négoce

Afin de procéder au travail d'analyse qui va suivre, il est essentiel de tout d'abord bénéficier d'une vue d'ensemble de ce que la place économique et juridique dans leur globalité apportent aux entreprises de négoce de matières premières aujourd'hui. Nous connaissons déjà ce qui a permis à la Confédération suisse d'attirer ces multinationales. Cette perspective élargie de l'écosystème économique et réglementaire va nous permettre de comprendre les raisons qui poussent les nombreuses sociétés actives dans ce secteur à rester en Suisse plutôt que de se domicilier ailleurs. Pourtant, tout n'est pas parfait et la situation n'est pas au beau fixe. Bon nombre de changements ayant eu lieu au cours des dernières années sont venus éroder certains des critères qui faisaient tout l'attrait du pays. Cette dégradation de l'environnement économique suisse, ne datant tout de même pas d'hier, intervient au même moment que certaines réformes qui ont permis d'améliorer les caractéristiques d'autres pays environnants, surtout au niveau de la fiscalité. Il serait donc temps pour la Suisse de voir sur le long terme afin de ne pas laisser ses atouts se dégrader sans réagir, car les autorités ne peuvent désormais plus se reposer sur les avantages fiscaux qui ont bâti sa renommée. Si elle laisse passer l'opportunité de se remettre en question avant qu'il ne soit trop tard, il ne faudra pas être surpris par le départ de ces compagnies dont l'économie du pays a grand besoin.

Ayant participé à la 11ème édition du SRIC Trading Forum 2019 en avril dernier portant sur le thème suivant : « Remodelling Commodities Activity in an Optimal Ecosystem »¹⁰, nous avons bénéficié de la présence de M. Pierre Maudet, conseiller d'Etat, venu adresser quelques mots en introduction sur le sujet. On relève dans son allocution que le négoce de matières premières est le premier secteur d'activité en termes de recettes fiscales pour le canton de Genève. De plus, il constate que, pas seulement Genève, mais la Suisse dans son ensemble, est confrontée à différents défis pour l'avenir de son environnement économique et réglementaire, qui sont les suivants :

- Premier challenge à court terme : votations autour de la RFFA et les 13.99% pour Genève ;
- Second challenge à moyen terme : initiative pour les entreprises responsables ;
- Troisième challenge à long terme : obtention d'un digital mindset¹¹ pour le développement des technologies pouvant révolutionner ou faire évoluer le secteur.

¹⁰ 'Trading Forum 2019 – SRIC Foundation'.

¹¹ Se traduit par « mentalité numérique » en français

Néanmoins, ces défis ne sont pas les seuls à contraindre la Suisse à se placer en tant qu'acteur du changement et non pas en tant que spectateur comme cela a souvent pu être son rôle de par sa neutralité parfois abusive. La matrice SWOT ci-dessous permet d'explicitier les avantages et inconvénients du cadre suisse pour les entreprises de négoce. Elle contribue aussi à compléter les challenges mentionnés ci-dessus afin de pouvoir développer les recommandations et actions possibles pouvant mener à une amélioration de l'écosystème autant fiscal, économique, légal et technologique.

Matrice SWOT de l'environnement de la Suisse pour les compagnies de négoce	
<p>Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Stabilité économique • Politique monétaire stable • Marché du travail libéral • Charges sociales relativement basses en comparaison avec l'UE • Centre de compétences dans le domaine du négoce et du shipping • Premier réseau bancaire spécialisé dans le financement du négoce • Accès aisé aux marchés financiers et de capitaux mondiaux • Fuseau horaire situé entre le continent américain et l'Asie • Disponibilité de main d'œuvre qualifiée dans le domaine • Qualité de vie très élevée 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manque d'efficacité et de rapidité dans les prises de décisions et leur application par les autorités • Votations fédérales créant de l'instabilité politique • Manque d'ouverture au changement après avoir vécu le succès au début du siècle • Loi sur l'immigration compliquée pour faire venir des expatriés • Coût de la vie élevé voire très élevé dans tout le pays • Coût de la main d'œuvre • Manque d'attrait pour les talents étrangers • Fiscalité moins attractive dès 2020 avec l'adoption de la RFFA
<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement de nouvelles classes de matières premières • Créer une réelle dynamique d'innovation dans le secteur et être au plus proche des technologies digitales et de leur évolution • Poursuivre les progrès au niveau de la législation et des compétences liées à la blockchain • Développer les possibilités de formation pluridisciplinaires dans le domaine des matières premières • Introduction d'un dialogue entre le secteur privé et les autorités portant sur les questions d'intégrité 	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Forte concurrence livrée par les autres centres de négoce • Recherche d'une efficacité maximale au niveau des divers coûts des négociants • Tendance à se reposer sur les acquis sans vouloir évoluer • Brexit et son impact sur les relations et négociations CH-UE • Déplacement des activités des négociants vers l'Asie résultant d'un changement des flux de matières premières dans le monde

A la vue de ce tableau qui nous servira d'ancrage pour la suite de l'analyse, et en observant la descente de la Suisse dans les classements d'attractivité pour les entreprises de la Banque Mondiale¹² ou du WEF¹³, nous pouvons donc concevoir qu'il y a une nécessité d'apporter un certain nombre de modifications et surtout d'améliorations. Certains points représentant des atouts pour l'attrait global de la Confédération étaient et restent encore positifs, même très positifs sans montrer de signes particuliers d'une détérioration au fil du temps. Mais sur le long terme, il ne convient plus uniquement à la Suisse de conserver et de défendre son environnement économique, politique et juridique mais plutôt de se revitaliser en prenant des risques calculés grâce à un esprit novateur accompagné d'une perspective d'avenir dynamique et adaptée à l'évolution rapide d'une économie fortement mondialisée. Le pays ne peut s'autoriser à tomber dans les pièges du succès en gardant une attitude passive et en subissant les changements qu'il aurait pu bâtir de ses propres mains.

Nous allons donc analyser plus en détails les points listés dans la matrice ci-dessus avec pour but de déterminer quelles sont les conséquences, positives ou non, de ceux-ci sur l'environnement de la Suisse. En usant de la perspective de notre pays, nous allons également établir un résumé des atouts dont bénéficient les autres grands centres de négoce de matières premières à travers le monde afin d'être capable de définir le positionnement que devrait adopter la Confédération pour ne pas se laisser dépasser par les actions déjà entreprises par les places concurrentes. Cette démarche permettra d'identifier les menaces induites par les nouvelles tendances mondiales relatives au commerce de transit et de soumettre des recommandations aussi bien pour profiter des opportunités s'offrant encore à la Suisse que pour compenser les risques à venir.

2.2.1 Effets du modèle de démocratie directe helvétique

On aborde ici uniquement l'aspect politique de l'environnement suisse sans pour autant s'intéresser aux différentes initiatives populaires qui ont récemment eu, ou qui auront un impact sur l'écosystème de la Confédération suisse vis-à-vis des compagnies de négoce de matières premières. Dans sa globalité, la démocratie directe a du bon et du mauvais simultanément. En revanche, dans le cas présent, ce sont plutôt des critiques qui ont dernièrement émanées, bien qu'à d'autres occasions, les changements apportés par les initiatives et référendums populaires peuvent être tout à fait bénéfiques à l'environnement de la Suisse ou directement aux multinationales.

¹² Banque Mondiale, 'Classement de la Banque Mondiale : score de la facilité de faire des affaires'.

¹³ Schwab, 'The Global Competitiveness Report 2018'.

Avec des initiatives comme celles sur l'immigration datant de 2014¹⁴, la RFFA cette année, ou encore dans un futur proche celle sur les entreprises responsables, les votations ont été des vecteurs de tension pour les traders de par l'imprévisibilité créée durant l'attente de l'issue définitive décidée par le peuple. Bien que les entreprises touchées par les changements proposés à l'intérieur des projets de loi connaissent les conséquences aussi bien d'un vote positif ou négatif, il y a généralement un des deux côté qui est relativement meilleur que l'autre. Cette imprévisibilité rend très difficile la planification sur le moyen et long terme pour les entreprises concernées alors qu'il est essentiel pour elles d'avoir des perspectives sur l'avenir aussi claires que possible. De manière plus large, ces votations, régulières en comparaison avec des pays comme la France, génèrent une instabilité politique certaine, or c'est justement la stabilité politique suisse qui est censée être un atout pour toutes compagnies siégeant sur le territoire et d'autant plus pour les multinationales étrangères.

Le nombre de votations ayant eu lieu en Suisse pour la période 2011-2019 se monte à 75¹⁵ et touchent à des sujets d'une grande variété. Il est donc une conséquence normale de cette diversité qu'une part de la population ne soit pas informée correctement sur les enjeux réels des objets de loi proposés. Ce manque d'information peut potentiellement représenter une certaine dangerosité pour le pays comme cela aurait pu être le cas avec les votations du 19 mai dernier sur la RFFA et la loi sur les armes dont les retombées en cas de refus auraient pu être très graves pour la Suisse et ses relations avec l'UE¹⁶.

Pour finir, le dernier point négatif que l'on peut relever est le manque d'efficacité et de rapidité dans les prises de décisions et dans leur application par les autorités qui sont majoritairement dues au système démocratique en place. Il ne faut pas que celui-ci devienne une cause de retard pour le pays du fait de la longue chaîne d'étapes nécessaires avant d'atteindre une décision finale et sa mise en place concrète. Dans un monde aux évolutions constantes et rapides, il y a une nécessité d'être à même de réagir dans un court laps de temps à certaines problématiques et cet aspect de la démocratie directe ne doit pas devenir une entrave à la capacité de réaction. Néanmoins, il est très complexe d'estimer concrètement l'impact de ce phénomène en termes de coûts pour la société et l'économie suisse.

¹⁴ ChF, 'Droits politiques'.

¹⁵ <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/politique/votations.html>

¹⁶ <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/votations/20190519.html>

2.2.2 Le marché du travail suisse et sa main d'œuvre

En ce qui concerne le marché et l'environnement de travail, la Suisse bénéficie d'un système au caractère libéral et flexible ce qui en fait un endroit très intéressant du point de vue des entreprises, car elles peuvent par exemple facilement renvoyer des employés sans subir de conséquences. Au contraire des Pays-Bas, une des grandes places de négoce en concurrence directe avec la nôtre, qui possède une loi du travail beaucoup plus conservatrice et protectrice vis-à-vis des travailleurs. Dans la plupart des cas, celle-ci requiert l'accord de l'office de l'emploi régional ou national ou d'un tribunal afin de permettre à l'employeur de congédier un employé. En Suisse, les contrats de travail ont aussi une importance et sont même utilisés pour le personnel expatrié ce qui, avec la flexibilité des lois, en fait un avantage compétitif intéressant pour les sociétés. La preuve en est avec Total qui gère tout son personnel au statut d'expatrié à partir de Genève au moyen d'une société nommée Totsa.

Un autre aspect d'une très haute importance pour les compagnies de trading est la disponibilité de main d'œuvre qualifiée. Ce critère est même considéré comme celui ayant le plus de poids dans la décision d'implantation des multinationales selon l'étude du cabinet McKinsey & Company sur l'attractivité de la Suisse¹⁷. Dans le domaine des matières premières, la main d'œuvre de qualité et sa disponibilité reste intéressante mais a un besoin constant de développement et les compagnies sont toujours à la recherche des meilleurs talents dans le secteur. Afin de former les travailleurs de demain, la Suisse peut compter sur le « master in commodity trading » de l'Université de Genève ainsi que sur l'option majeure du même nom à la Haute école de gestion de Genève. Il y a aussi un certain nombre de formations proposées par l'association faïtière, la STSA, qui vient agrémente les deux cursus universitaires. De plus, l'importante concentration de compagnie de trading et celles aux services connexes comme les banques et les affréteurs fait qu'il y a un pool de talent qui reste important aussi bien pour des positions destinés aux seniors qu'aux juniors.

Toutefois, cet atout est considéré comme étant en perte de sa force d'antan toujours selon l'étude mentionnée au début du paragraphe précédent. La cause en est l'attractivité des autres places de négoce pour les nouveaux talents en comparaison avec la Suisse. Le pays bénéficie de hauts salaires figurant parmi les plus élevés en moyenne selon l'OCDE¹⁸, de la force du franc suisse et d'une fiscalité privée attractive.

¹⁷ McKinsey & Company, 'Switzerland Wake Up : Reinforcing Switzerland's attractiveness to multinationals'.

¹⁸ <https://data.oecd.org/fr/earnwage/salaires-moyens.htm#indicator-chart>

En dépit de cela, l'importance du revenu est compensée de manière négative par le coût global très élevé de la vie dans la plupart des régions phares comme Genève, Zurich, Zoug ou encore Lugano où la majorité des sociétés de négoce sont établies. De jeunes travailleurs peuvent accroître leur intérêt à travailler à l'étranger et donc envisager de se déplacer au Royaume-Uni ou dans une des autres places concurrentes à la Suisse au niveau du commerce de matières premières où ils auront la possibilité d'avoir relativement plus de pouvoir d'achat après avoir effectué leurs dépenses dites « de base ».

En outre, du point de vue des entreprises, la combinaison des salaires élevés et d'un franc fort entraîne des coûts plus élevés pour ces compagnies dont le revenu est majoritairement généré en dollars américains. Le coût de la main d'œuvre suisse reste supérieur aux autres centres de négoce en dépit des faibles contributions sociales en comparaison avec la charge sociale imposée dans la capitale britannique ou sur le territoire néerlandais. Ces compagnies, à la recherche des coûts les plus bas, auront plutôt tendance à renforcer leurs effectifs dans d'autres endroits comme Londres ou les Pays-Bas si elles souhaitent rester au sein de l'Europe tout en minimisant les dépenses pour son personnel.

Ces mêmes sociétés, lorsqu'elles désirent engager des talents venus de l'étranger, peuvent également être confrontées à certains problèmes que posent la loi sur le travail et celle sur l'immigration en Suisse. En effet, il est difficile pour ces dernières de faire venir des travailleurs expatriés dans le pays à cause de la nécessité pour celles-ci de prouver, après avoir fait des démarches de recrutement, qu'aucun potentiel employé suisse n'est capable de remplir la fonction et le poste en question alors même que le taux de chômage helvétique se situe aux environs de 2.7%¹⁹.

2.2.3 La Suisse, l'innovation et l'importance du facteur technologique

Avec les récentes avancées mondiales dans plusieurs domaines de la technologie comme l'intelligence artificielle, les macros améliorées et la blockchain, on peut s'attendre à un impact global de ces nouvelles technologies. Leur développement et leur implémentation va commencer dans les centres de négoce qui auront été capables de, premièrement, mettre en place la meilleure infrastructure aussi bien réglementaire que physique pour faciliter l'évolution de ces nouveautés. Deuxièmement, le ou les pays en question auront également besoin de réunir le meilleur groupement de talent dans ces domaines afin de concrétiser le processus et d'intégrer ces nouveaux outils au sein des

¹⁹ <https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/wirtschaftslage---wirtschaftspolitik/Wirtschaftslage/Arbeitslosenzahlen.html>

entreprises. Le fait de proposer un environnement poussant à l'innovation et qui attirera les utilisateurs précoces de ces technologies pourrait donner un avantage compétitif d'une importance non-négligeable à la Suisse ou à tout pays ayant été à même de mettre cette infrastructure en action.

Pour cela, la Suisse est considérée comme étant en bonne position pour être très importante dans ce potentiel virage technologique qui pourrait avoir lieu²⁰. On ne sait toutefois pas s'il faudrait considérer cela comme une potentielle révolution ou simplement une évolution. De plus, cela est plutôt ironique mais, de la perspective des acteurs des secteurs de la technologie, la disruption ne se planifie généralement pas. Au contraire, à la suite d'une découverte, le bouleversement d'un marché s'effectue de manière rapide mais, dans le domaine des matières premières, la plupart des entreprises cherchent à développer des technologies disruptives sans réellement savoir si elles seront capables de maîtriser les changements que cela entraînerait. Pour ajouter à cette ironie, ce genre d'importants renversements intervient normalement en provenance de l'extérieur du secteur et, dans le cas présent, les grandes compagnies de négoce commencent à engager des experts scientifiques des données en provenance de l'EPFL ou de ce type d'établissement afin d'apporter un nouveau point de vue de l'intérieur.

Non seulement l'importance du big data n'est plus négligeable depuis bien des années, mais cela est encore potentiellement plus compliqué dans le négoce de matières premières qui est basé sur la communication par email et papier en fonction des informations, attestations ou titres de propriété qui sont échangés. Un des challenges pour les futures technologies sera la gestion de la masse d'informations colossale que représentent les communications entre les entreprises que ce soit les négociants, les banques ou encore les affréteurs. Plusieurs plateformes de trade finance utilisant la blockchain ont déjà été lancées depuis que le commencement des efforts de développement d'outils digitaux dans le secteur du négoce. On cite notamment Komgo²¹, Gatechain²² et encore IBM Batavia²³. Les deux premières entreprises sont justement basées en Suisse, la première à Genève et la seconde à Zurich, tandis que le programme d'IBM Batavia est lui développé en collaboration avec cinq grandes banques dont UBS. Un autre défi pour les développeurs, qui est aussi un besoin pour les négociants, est le

²⁰ Selon les dires de M. Jean-Noël Ardouin, collaborateur de EY, durant sa présentation au Trading Forum 2019 à Genève

²¹ <https://komgo.io/>

²² <http://www.gatechain.com/>

²³ <https://www.ibm.com/blogs/blockchain/2018/04/blockchain-based-batavia-platform-set-to-rewire-global-trade-finance/>

fait que la technologie et les logiciels sont synonymes de standardisation alors même que l'approche utilisée par les banques pratiquant le financement de matières premières est le plus souvent faite sur mesure pour chaque client. Il faudra donc que ces plateformes offrent une certaine flexibilité pour correspondre aux nécessités des acteurs du secteur. Le prix fixé pour l'utilisation ou l'obtention de ce type de programme devra également être une forme de compromis ou avoir un réel impact en termes de réduction des coûts ou de gain de temps, car les marges de profit réalisées par les traders sont très basses et ne peuvent pas être encore réduites par l'achat d'un logiciel.

Ce qui est intéressant en Suisse, c'est que la loi est d'ores et déjà plutôt ouverte en ce qui concerne les nouvelles technologies et c'est le premier pas important pour mener à bien le développement de champ de compétences. Néanmoins, il y aura de nouvelles nécessités en termes de règles, de lois et de gouvernance à mettre en place pour ce type d'outils numériques. Ce besoin est d'autant plus réel pour le développement de plateformes qui permettrait le transfert de documents comme les connaissements maritimes²⁴. Ces derniers sont depuis l'ancien temps et encore aujourd'hui, matérialisés et utilisés sous leur forme papier uniquement. Ce document représente une des pierres angulaires du trading depuis des décennies ; il fait office de reçu pour la quantité de marchandise chargée sur le navire, de preuve d'un contrat d'affrètement et de titre de possession du chargement. En tant que titre de possession (et non pas de propriété, la différence est cruciale), les connaissements maritimes sont utilisés comme garanties pour l'importateur ou la banque qui le finance afin d'être assuré que la marchandise a bien été expédiée dans la quantité requise, que celle-ci pourra être récupérée uniquement par le possesseur des documents et qu'en cas de problème au cours de la transaction, la contrepartie qui les a en sa légitime possession peut faire valoir ses droits sur le cargo. Si le possesseur légitime est une banque ayant financé un importateur, elle sera à même de vendre directement les marchandises en cas de non-exécution du paiement de la part de l'acheteur. Tout cela nous mène au point relatif à la loi et au fait que celle qui est la plus fréquemment utilisée dans le négoce de matières premières international est la loi anglaise. Celle-ci requiert la transmission physique de cet acte afin de permettre le transfert de la possession des marchandises. De ce fait, il est impossible d'aboutir à l'implémentation de la blockchain et de ce type de justificatifs digitaux sans passer par un changement dans la loi. Ceci n'est qu'un exemple du type de limitation du point de vue légal auquel il faut faire attention avant tout si la technologie souhaite prendre une place prépondérante dans cette industrie.

²⁴ Plus connu sous l'appellation anglophone qui est la suivante : bill of lading

Pour revenir à la Suisse, à la suite de l'explosion de l'intérêt relatif aux cryptomonnaies et à la technologie blockchain qui supporte ces dernières, la Confédération s'est révélée étonnamment proactive au niveau de l'ouverture de la réglementation à ce sujet. C'est un très bon point pour le pays alors même que, par le passé, il semble avoir eu tendance à rester dans l'attentisme et à prendre le train en marche par la suite, ce qui serait déjà trop tard dans un monde numérique aux évolutions rapides. Cela a donc permis le développement d'une « Crypto Valley »²⁵ basée à Zoug où se réunissent d'importants acteurs de ce domaine en pleine croissance et aux utilisations potentiels extrêmement larges et diverses. Les utilisations de la blockchain, bien que loin d'être finalisées, sont diverses comme avec les contrats dits intelligents qui permettent d'exécuter un contrat prédéfini si les conditions pré-requises sont satisfaites. L'un des principes de base de la blockchain est la décentralisation qui permet d'apporter une fiabilité et une confiance à ses utilisateurs qu'aucune technologie ou presque ne peut revendiquer. Elle permet également aux entreprises de négoce de créer une transparence nouvelle au niveau de leur chaîne d'approvisionnement sans possibilité de falsification et accessible à tout le monde. Cette concentration de sociétés actives dans la blockchain pourrait donc être synonyme d'une future invention en provenance directe de notre pays et qui pourrait lui donner un avantage compétitif d'un nouveau genre.

Malgré une certaine aversion au risque et aux changements que l'on peut percevoir de la part de la Suisse, il n'empêche pas que notre pays a un potentiel global dans le développement de technologies. On le remarque également au niveau de l'utilisation variée que peuvent avoir les drones et une entreprise suisse a, en fin d'année 2018, été capable de lever CHF 11 millions pour son projet²⁶. Cette dernière est considérée comme un des pionniers dans l'utilisation de ces petites machines pour les inspections visuelles dont l'utilité peut aller du domaine électrique en passant par le pétrole ou encore les exploitations minières où l'homme ne peut passer ou, en tout cas, pas sans danger. Ils ne sont pas les seuls à innover de ce côté-ci comme le prouve LakeDiamond qui développe une méthode de recharge en cours de vol pour les drones dont l'utilité pourrait être intéressante lorsqu'il est nécessaire de surveiller en permanence un immense entrepôt où sont stockés des marchandises contrôlée par la banque qui les finance.

Il relève maintenant de la compétence des autorités de légiférer en faveur de ce genre d'innovation et d'apporter leur soutien à ce type de projets qui ont potentiellement la capacité de redonner un nouveau souffle à l'écosystème suisse permettant d'attirer les

²⁵ <https://cryptovalley.swiss/>

²⁶ <https://www.s-ge.com/fr/article/actualites/20184-drones-flyability>

compagnies de négoce de matières premières et, plus généralement, les multinationales étrangères. Et, pour ce faire, un dialogue constructif est primordial entre les innovateurs, les entreprises qui sont de potentielles clientes et le gouvernement afin de profiter d'un développement pérenne des nouvelles technologies.

2.2.4 Le cadre juridique suisse relatif à l'intégrité

L'intégrité, qui comprend l'éthique, la transparence et le développement, est un thème en pleine effervescence depuis maintenant de nombreuses années et qui a une corrélation toute particulière avec le commerce de matières premières et de la Suisse considérée comme l'une des plus grandes plaques tournantes mondiales du négoce. Avec une tendance accrue de l'intérêt des consommateurs envers les produits d'origine contrôlée et à la culture ou l'extraction responsable, il n'est plus possible de complètement fermer l'œil à ce propos quand l'on sait, qu'en finalité, c'est le désir du consommateur qui va orienter le développement future des entreprises qui se fournissent en matières premières auprès des négociants suisses.

La Suisse est le siège de nombreuses compagnies actives aussi bien dans le négoce que dans la culture de produits agricoles, l'extraction de minerai ou l'exploitation de raffinerie de pétrole. Cela entraîne aux yeux du public un certain degré de responsabilité vis-à-vis de ces activités et un risque de réputation existe à travers cela. L'existence d'un hasard pour la réputation du pays signifie également un risque pour la compétitivité économique et représente donc un intérêt stratégique pour garder un environnement favorable au commerce de matières premières. En cas de scandale, les aléas pourraient être dommageables pour le pays, sa politique étrangère et les autres compagnies de négoce présentes. Selon la gravité du manque de diligence au niveau des droits de l'Homme, de l'environnement ou de la transparence, l'OCDE pourrait réagir et potentiellement sanctionné la Suisse. Il revient donc aux autorités helvétiques la mise en place d'un cadre permettant d'éviter de se retrouver dans cette situation. De nombreux efforts ont été fait ces dernières années, notre pays est présent et actif au sein de plusieurs groupes de discussion et de travail sur des sujets variés allant de l'extraction de minerais dans les zones de conflit aux chaînes d'approvisionnement responsables des denrées alimentaires. La Confédération fait aussi partie intégrante des accords de Paris sur l'environnement. Du côté de la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent, la réglementation est en constante évolution et est appliquée de manière stricte au vu de l'importance du secteur financier suisse.

En ce qui concerne les deux sous-chapitres qui vont suivre, les deux projets se basent directement sur les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme.

Ces derniers fondent leur conception sur la base de trois piliers :

- « *Le devoir des États de protéger les droits humains et de s'assurer que les entreprises ne les violent pas ;*
- *La responsabilité des entreprises de respecter les droits humains. Afin d'identifier les risques et d'empêcher des violations, elles doivent mettre en œuvre des procédures de diligence raisonnable ;*
- *L'accès à des voies de recours efficaces pour les victimes de violations de droits humains par des entreprises. Ce devoir concerne les entreprises et les États. »²⁷*

Ces principes généraux concernent toutes les entreprises commerciales quelles que soient leur taille, leur activité, leur secteur, leur structure interne et leur domiciliation.

Avec la mondialisation et l'importance de l'ONU, il est désormais difficile, voire impossible, pour un pays de déroger à ces principes et ce qu'ils entraînent comme défis et comme conséquences. Pour poursuivre une croissance économique saine et durable, il y a une nécessité pour l'évolution des mesures à prendre. Il est de mon avis que les initiatives et propositions dans le domaine de la diligence et de la responsabilité des entreprises doivent permettre aux entreprises de profiter d'une ligne de conduite concrète à laquelle elles peuvent se raccrocher lorsqu'il est question de prendre des décisions sur des investissements ou le choix d'un fournisseur par exemple.

Cependant, il y a une certaine opposition entre les mesures non-contraignantes comme celles des principes directeurs de l'ONU et les dispositions contraignantes qu'il est nécessaire d'inscrire dans les textes de loi pour garantir leur effet. Dans un monde où la concurrence loyale est censée être de mise, il est normal d'empêcher qu'une société ait un avantage économique sur une autre en ne respectant pas les règles établies. En revanche, le fait de mettre en place des freins directs à l'activité commerciale n'a rien d'intéressant autant pour la Suisse que pour les défenseurs des principes d'intégrité et de la responsabilité entrepreneuriale.

²⁷ https://www.ohchr.org/Documents/Publications/GuidingPrinciplesBusinessHR_FR.pdf

2.2.4.1 Guide de mise en œuvre des Principes des Nations-Unies pour l'économie et les droits de l'homme dans le commerce des matières premières

Ce guide, publié en fin d'année 2018 sous l'initiative du DFAE et du SECO, spécifique au secteur des matières premières est une première mondiale et fait partie des mesures non-contraignantes intégrées par la Suisse ayant pour but de faire respecter les Principes directeurs de l'ONU. De par sa nature, il ne vient pas ajouter de nouvelles obligations pour les entreprises et ces dernières ne peuvent être tenues responsables des manquements, car il n'y a pas d'obligation juridique qui les forcent à respecter ces règles.

Le guide a été rédigé grâce à l'entente et à la collaboration de différents acteurs économiques suisses que sont les cantons, les parties civiles et les entreprises du secteur des matières premières. Il est composé de trois parties distinctes. La première est relative au contexte et au champ auquel s'applique le guide. La seconde concerne les concepts relatifs à l'application des Principes directeurs de l'ONU comme le degré de diligence à respecter ou les conséquences de l'activité des sociétés sur les droits humains. La troisième et dernière est composée d'exemple et de bonnes pratiques à intégrer dans les activités commerciales des entreprises.

L'implémentation des principes directeurs des Nations Unies devrait donc permettre d'avoir une ligne directrice faisant preuve d'une flexibilité permettant l'application globale de ces règles pour les entreprises actives dans les matières premières peu importe leur structure et leur fonctionnement. Pour faire écho aux objectifs de ce guide, nous pouvons reprendre les paroles de Mme Krystyna Marty-Lang, députée au Secrétariat d'Etat du département fédéral des Affaires étrangères de la Confédération Suisse, qui disait que :

« Le développement d'un Guide de mise en œuvre des principes des Nations-Unies pour l'économie et les droits de l'homme dans le commerce des matières premières spécifique à ce secteur est une première mondiale. Cela répond à la demande des compagnies d'avoir des exemples pratiques sur l'implémentation de ces principes et positionne la Suisse en tant que porte-voix. »²⁸

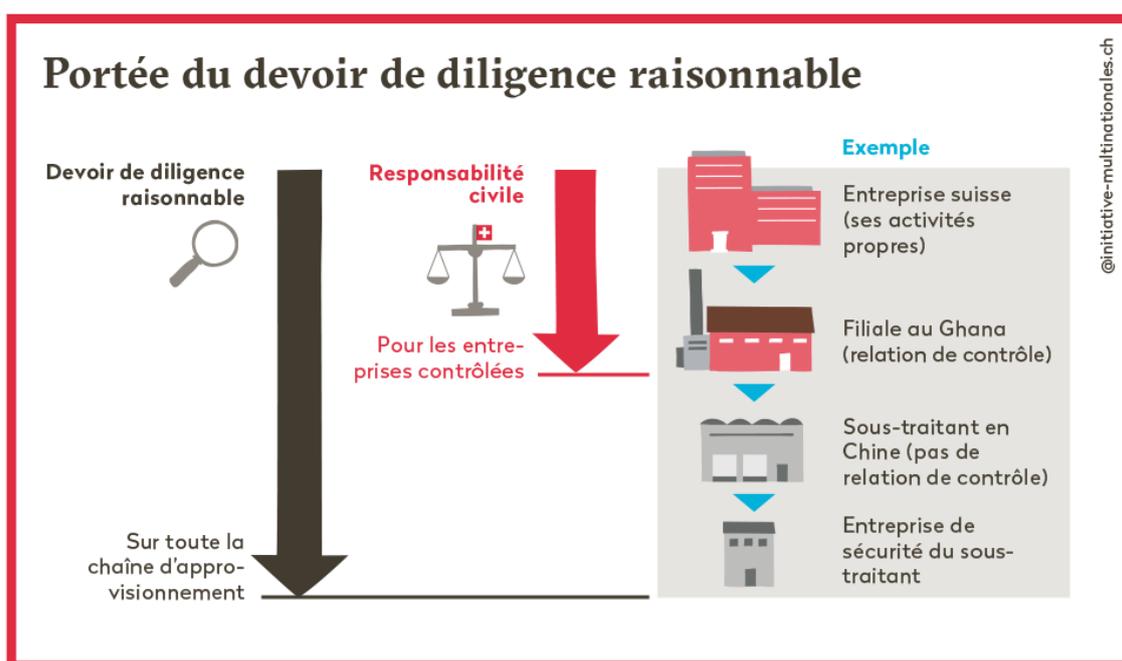
Bien que construit spécifiquement pour l'industrie des matières premières, le guide reste en majeure partie un reflet des Principes directeurs de l'ONU et reprend les points essentiels en y ajoutant des exemples tangibles. Toutefois, les entreprises n'ont aucune nécessité juridique de s'y conformer du fait que ce n'est pas un texte de loi pour autant.

²⁸ STSA, 'Rapport Annuel STSA 2018'.

2.2.4.2 Initiative pour des entreprises responsables

Cette initiative populaire, déposée en octobre 2016, a pour but de protéger l'être humain et l'environnement des actions irresponsables des entreprises. Elle vise à modifier la Constitution fédérale suisse pour introduire une obligation de diligence allant de pair avec une responsabilité civile en cas de délit afin de contraindre les firmes à se responsabiliser sur le thème du respect des droits de l'homme et de l'environnement. Ceci en fait un projet de loi contraignant à cause de sa nature juridique. Au contraire du Guide mentionné dans le chapitre précédent, les dispositions proposées sont globales et non pas spécifiques à un secteur en particulier.

Les modifications légales entraîneraient la nécessité pour les entreprises sises en Suisse à faire raisonnablement preuve de diligence dans la conduite de leurs affaires. De ce fait, il serait nécessaire pour ces dernières de déterminer les risques pour les droits humains et environnementaux internationalement reconnus. Après identification de ces derniers, les compagnies devraient mettre en œuvre les dispositions pour éviter les risques et être capables d'établir des rapports sur le dispositif mis en place. Comme illustré ci-dessous et contrairement au titre de l'initiative, cette obligation de diligence raisonnable ne s'appliquerait pas qu'aux sociétés basées en Suisse (PME, multinationales, associations), mais à toutes les entreprises contrôlées depuis notre pays ainsi qu'à toutes les relations commerciales telles que les fournisseurs étrangers. Le projet de loi élargit donc le champ de la responsabilité civile au moyen du devoir de diligence raisonnable qu'il graverait dans la loi si l'initiative venait à être acceptée le 12 mars prochain, date prévue des votations sur cet objet selon Amnesty International Suisse.



Source : Public Eye, « initiative sur les multinationales responsables »

En cas de violation des droits et normes internationales de l'ONU, l'absence de preuve des précautions prises serait considérée comme la preuve de la culpabilité de l'entreprise basée en Suisse et cela même si le dommage a été engendré par une société étrangère. Cela implique un inversement du fardeau de la preuve où l'entreprise mise en cause sera accusée d'être responsable si elle n'apporte pas la preuve du contraire.

Cependant, un contre-projet indirect existe et sa teneur est plus modérée que les dispositions soutenues par l'initiative populaire. Celui-ci se base toujours sur le principe de diligence raisonnable à respecter dans les activités commerciales, mais la nouveauté proposée est une modification du code des obligations, plus précisément du droit de la société anonyme, qui ajouterait une obligation de vérification des mesures visant à assurer le respect des droits de l'homme et de l'environnement. Cette tâche incomberait au conseil d'administration des entreprises suisses. Elle serait accompagnée d'une obligation de rédiger un compte-rendu sur la batterie de mesures adoptée pour garantir la mise en application du principe de diligence raisonnable. Ce principe requiert à l'entreprise de garder sous contrôle les risques inhérents à son activité, tout en maintenant la garantie de la légalité dans la poursuite de ses activités commerciales.

Avec le contre-projet, des limitations sont introduites par rapport au projet original. Concernant les relations commerciales, les répercussions liées à la responsabilité civile ne pourraient remonter jusqu'à l'entreprise présente en Suisse que si un manquement est commis par une contrepartie commerciale dont l'activité est liée de manière directe à celle exercée par les compagnies suisses. De plus, les sociétés suisses qui seraient concernées par le contre-projet devraient répondre à au moins deux des trois critères suivants pendant deux années d'affilée :

- la présence de plus de 500 employés ;
- un chiffre d'affaires d'au moins 80 millions de francs ;
- un total de bilans d'au moins 40 millions de francs.

Il est difficile de quantifier les sociétés de négoce de matières premières qui répondent à ces critères, mais nous pouvons supposer que celui concernant le chiffre d'affaires devrait être atteint pour une bonne part des compagnies de négoce. L'hypothèse est émise sur la base du fait que c'est un secteur où, dû aux marges très basses (environ 2-3%), les entreprises compensent ceci grâce aux volumes faramineux échangés quotidiennement. A titre d'exemple, la valeur d'un chargement de pétrole brut peut atteindre USD 100

millions, et plus, de valeur totale pour un seul navire de type VLCC²⁹ pouvant contenir environ 2 millions de baril. Selon l'évolution récente du marché, le prix de clôture d'un baril au 12 juillet 2019 équivaut à USD 67.00³⁰, multiplié par 2 millions cela est égal à une cargaison valant USD 134 millions. Bien que cela reste spécifique au marché du pétrole, les traders d'autres classes de matières premières traitent des volumes gigantesques et leur chiffre d'affaires augmente fortement pour chaque transaction réalisée.

2.2.4.3 Impact du développement récent du cadre juridique suisse

Pour commencer, l'initiative populaire est, au même titre que la RFFA, un vecteur d'incertitude pour les entreprises qui seraient potentiellement concernées par la teneur de ce projet de loi. Cela crée également de l'instabilité au niveau politique de la Suisse. Dans l'ensemble, le contre-projet servirait à favoriser du point de vue des compagnies de négoce de matières premières, car l'initiative en elle-même entraînerait des incohérences juridiques au niveau international pouvant aboutir à une dégradation de l'environnement économique de notre pays. Au vu des coûts de l'initiative estimés à 5.1 milliards de francs la première année par les chercheurs d'Avenir Suisse, les entreprises de négoce, qui ont déjà des coûts élevés en Suisse, pourrait percevoir cela comme un changement rédhibitoire et se déplacer hors du pays pour éviter la masse de travail nécessaire à la satisfaction du projet de loi pour des multinationales responsables.

A part les coûts, l'initiative populaire bafouerait la souveraineté des autres Etats pouvant être concerné par un cas de non-respect des Principes directeurs des Nations Unies en cherchant à faire valoir le droit suisse directement à l'étranger. Certains fondamentaux du droit international ne seraient plus respectés et cette démarche va totalement à l'encontre des concepts de règles communes et globales établis par l'OCDE.

En termes d'environnement économique, la Suisse se verrait affaiblie par une augmentation de ses coûts déjà élevés en comparaison avec d'autres centres de négoce de matières premières à travers le monde. Dans l'objectif de ne pas se plier à ces contraintes importantes, les multinationales pourraient aisément faire le choix de délocaliser leurs activités hors du territoire suisse pour aller dans un autre pays moins contraignant au niveau réglementaire.

L'initiative populaire à la base de ce mouvement semble trop radicale, mais le contre-projet offre potentiellement un compromis plus acceptable autant du point de vue de la Suisse que des entreprises. Avec la concurrence livrée par d'autres Etats pour attirer les

²⁹ Signifie Very Large Crude Carrier en anglais

³⁰ Insider Inc., <https://markets.businessinsider.com/commodities/oil-price>

multinationales, notre pays se doit de continuer d'offrir un écosystème économique et juridique compétitif et fiable tout en assurant le maintien de sa réputation. Le contre-projet serait donc relativement plus adapté à l'intérêt stratégique relatif à la présence des multinationales sur le territoire suisse et éviterait au droit suisse de sortir de sa juridiction préposée.

Au final, un mélange du *guide* et du contre-projet pourrait amener une certaine complémentarité de par leur objectif commun de faire respecter les Principes directeurs de l'ONU et également par leurs dimensions opposées dans le sens que le premier est spécifique et non-contraignant, tandis que le second est général et contraignant. La modification du code des obligations suggérée par le projet de loi comblerait le manque de contrainte juridique du *guide* et, simultanément, ce dernier vient expliciter les mesures concrètes que devraient adopter les entreprises actives dans le secteur des matières premières pour satisfaire au devoir de diligence raisonnable des personnes morales ou pour réparer un dommage causé préalablement.

Grâce aux exemples concrets et aux pratiques décrites dans le *guide*, les entreprises de négoce seraient à même de planifier les mesures à mettre en place pour s'adapter aux normes internationales d'intégrité. A condition que l'implémentation potentielle de ces lois ne représente ni un frein aux activités commerciales en Suisse, ni une augmentation drastique de la masse de travail des entreprises tout en restant abordable financièrement, le pays assurerait la sécurité juridique du droit suisse et sa prévisibilité pour le futur. Cela positionnerait la Suisse comme pionnière dans le domaine et maintiendrait la compétitivité de sa place économique. En suggérant que les autres pays, qui réunissent une concentration d'entreprises pratiquant le commerce de matières premières, reproduisent l'évolution du cadre juridique suisse sur l'intégrité dans les années à venir. Les entreprises siégeant en Suisse qui se seraient déjà adaptées seraient avantagées par leurs connaissances en la matière et leur infrastructure. Cette avance opérationnelle leur donnerait un avantage au niveau de la capacité d'adaptation et de potentielles opportunités de réaliser des économies d'échelle sur la masse de travail à fournir pour assurer le respect des droits de l'homme et de l'environnement dans les autres centres de négoce. Au final, malgré la nature diamétralement opposée du projet de loi pour des multinationales responsables et du *guide*, l'un et l'autre se complètent en imposant la contrainte du respect des droits de l'Homme et de l'environnement tout en proposant des exemples applicables pour répondre à la problématique d'intégrité et de diligence raisonnable.

3. Dynamique mondiale et concurrence internationale

3.1 Concurrence des autres centres de négoce dans le monde

Historiquement, la Suisse s'est vue attribuée le statut de place centrale du négoce de matières premières à travers le monde. Elle a obtenu cette reconnaissance en tant qu'un des leaders de ce secteur économique grâce aux gâteries fiscales énumérées dans le chapitre 2.1 *Rétrospective sur les conditions de l'implantation du secteur du négoce de matières premières en Suisse*, mais également au moyen d'autres aspects comme sa position centrale sur la planète se situant entre l'Asie et l'Amérique au niveau des fuseaux horaires, son infrastructure, son accès aux marchés financiers et de capitaux importants, une main d'œuvre qualifiée de qualité ainsi qu'une qualité de vie peu comparable. Il n'est toutefois plus possible de percevoir la Suisse comme cheffe de file dans toutes les dimensions qui ont fait son succès. Avec des marchés économiques fortement mondialisés, la neutralité n'est plus aussi symbolique qu'au cours du 20^{ème} siècle. Le pays semble en quelque sorte avoir atteint un sommet d'où il devient incertain et difficile de continuer à développer d'autres facteurs pour attirer de nouvelles entreprises de trading ou amener les sociétés existantes à s'expandre ici. A la suite des changements de réglementation, des actions menées par les ONG et des initiatives populaires, il y a eu un accroissement de la masse de travail dans le secteur à cause des nouvelles nécessités d'éthique et de transparence. Ce qui caractérisait les avantages compétitifs suisses est perçu comme en déclin lorsque l'on compare la Suisse aux autres plaques tournantes du commerce de transit. Dans un environnement économique où il est très complexe d'augmenter les marges générées par les négociants qui ont plutôt tendance à se réduire, il y a une importante pression sur les coûts poussant les entreprises à délocaliser de plus en plus d'activité pour des lieux où la main d'œuvre coûte moins cher. De ce fait, les activités qui sont situées en Suisse sont généralement celles avec une forte valeur ajoutée comme le front office avec les traders à l'opposé des tâches du back office qui se concentrent plus sur des activités administratives et de support. Certes nécessaires, celles-ci ne génèrent pas ou peu de revenu pour les entreprises.

Dans le but de maintenir sa position et la concentration de traders, ainsi que d'entreprises aux services connexes, la Suisse va devoir maîtriser attentivement son positionnement vis-à-vis de ses concurrents et elle devra être à même de coordonner ses actions sur de multiples facteurs en même temps.

Pour ce qui de ses concurrents les plus directs et représentant un danger critique pour la Confédération helvétique, le choix s'est porté sur les pays et/ou villes suivantes : Pays-Bas, Royaume-Uni, Dubaï, Singapour ainsi qu'Houston, New-York et Chicago réunis en tant que les USA de par leurs caractéristiques similaires.

Tout d'abord, en ce qui concerne le Royaume-Uni et tout particulièrement Londres, le pays possède une main d'œuvre aux importantes qualifications ainsi qu'une situation géographique tout aussi avantageuse que la Suisse en termes de couverture des clients et des partenaires commerciaux. Les deux pays se ressemblent sur de nombreux aspects de leur attractivité mais il reste complexe et subjectif de définir un principal concurrent en Europe entre la Grande-Bretagne et les Pays-Bas. Cependant, le Brexit pèse du côté négatif de la balance et est, sur le court terme en tout cas, la source d'un lot d'incertitudes autant pour le Royaume-Uni et les entreprises qui y siègent. Les entreprises devraient être plutôt réticentes à l'expansion de leur activité dans le pays tant qu'elles n'ont pas une perspective claire des événements à venir sur le moyen – long terme. Le pays et la capitale gardent tout de même bon nombre d'atouts comme un accès privilégié aux marchés financiers, la présence du LME bénéfique à tous les négociants traitant des métaux ainsi qu'un coût de la vie et de la main d'œuvre plus bas qu'en Suisse.

Puis, pour ce qui est des Pays-Bas, ses avantages se trouvent tout particulièrement au niveau de la fiscalité qui a connu des réformes ces dernières années et dont l'attrait s'est vu grandement augmenté. Le pays de ce fait compte de nombreuses compagnies financières pouvant offrir leurs services aux négociants qui ont aussi une très forte proximité avec les ports d'importance majeure que sont Amsterdam, Rotterdam et Anvers. Ces ports sont aussi synonymes de grandes capacités de stockage auxquelles les négociants portent un intérêt. Outre le fuseau horaire similaire à celui de la Suisse, les Pays-Bas offrent aussi une qualité de vie très élevée pour ses habitants. En revanche au niveau de la main d'œuvre, les lois du travail sont très restrictives et cela n'est pas accommodant pour les entreprises de ce secteur.

Dès lors que l'on sort des frontières de l'Europe, les trois concurrents prépondérants pour l'attraction des compagnies de matières premières sont Dubaï, les Etats-Unis ainsi que Singapour.

Concernant Dubaï, c'est une place économique encore relativement émergente au niveau du négoce. Sa croissance, depuis quelques années, est en grande partie due à la proximité des matières premières qui l'entourent dans cette région ainsi qu'à sa situation géographique parfaitement adaptée pour traiter avec la région EMEA et l'Asie, surtout sur sa partie occidentale. Son développement récent fait que la population de traders présente est encore relativement réduite et il en va de même pour la main d'œuvre qualifiée. Dubaï reste néanmoins une des plus prometteuses alternatives aux centres de négoce déjà établis dans le monde grâce à son fuseau horaire, la facilité de faire venir des travailleurs expatriés aux hautes qualifications et son infrastructure en constante évolution autant au niveau financier qu'au niveau de son accessibilité grâce à son

aéroport. La fiscalité des entreprises y est également faible et quasiment inexistante pour les personnes physiques ce qui en fait un atout de plus. Malgré certains développements récents, on note qu'il y a encore des manquements par rapport à la réglementation sur l'intégrité et la transparence des entreprises dans les Emirats arabes unis.

Ensuite, concernant les Etats-Unis, le pays bénéficie d'une économie locale extrêmement puissante qui s'est encore développée au cours des dernières années avec le nouveau Président à la tête du pays. Il représente aussi un important centre de formation avec de nombreuses universités mondialement réputées pour beaucoup de domaines et grâce à une présence importante de compagnies de trading qui sont aussi très actives dans l'extraction avec l'explosion de l'exploitation des sources de gaz et de pétrole de schiste, qui en fait désormais le plus grand producteur de pétrole au monde³¹. Outre sa production, la grandeur de son économie globale et la demande de la population américaine pour les énergies fossiles et les autres matières premières a pour conséquence la présence d'un large marché local avec un réseau de pipeline énorme pour les négociants. Le pays bénéficie également de la présence de précieux marchés financiers de choix comme la bourse de matières premières de Chicago, le CME, ou le New York Futures Exchange ainsi que de nombreux hedge funds, banques actives dans le financement du trading et sociétés d'investissement surtout dans la région de New-York pour ces derniers. Les villes américaines mentionnées auparavant attirent fortement les talents utiles aux compagnies au moyen d'une fiscalité privée avantageuse, de hauts salaires à peine en dessous de la Suisse³² et une capacité d'innovation exceptionnelle.

Finalement, on termine la liste avec Singapour qui représente le plus grand danger pour la Suisse au vu de sa croissance exponentielle du nombre de compagnies de négoce que le pays a connu au cours des dernières années grâce à ce qui a été mis en place pour donner un grand gain d'attractivité à cette ville à la densité de population très élevée³³. La corrélation entre l'ampleur du développement de Singapour et la montée en puissance de la Chine et des pays environnants n'est plus à prouver. L'appétit en matières premières de ces nations émergentes que l'on peut considérer comme les ateliers de productions du monde, est tout simplement incommensurable en dépit des prévisions à la baisse pour la croissance économique chinoise. L'attraction émise par l'écosystème économique singapourien n'est pourtant pas la conséquence de l'importance de cette région de l'Asie et de l'Australie au niveau des matières premières aussi bien en termes d'importation que

³¹ <https://money.cnn.com/2018/09/12/investing/us-oil-production-russia-saudi-arabia/index.html>

³² Selon le rapport du WEF, Schwab, 'The Global Competitiveness Report 2018'.

³³ Oliver Wyman, 'The Swiss Commodity Trading Sector : Competitiveness and Integrity'.

d'exportation, car ces pays produisent aussi énormément pour leur consommation et l'export. L'attrait de Singapour est surtout, pour commencer, le résultat de toute la batterie de mesures adoptées ces dernières années dans le but de mettre l'industrie des matières premières au centre du développement économique de cette petite république. L'expansion massive et relativement simultanée des entreprises actives dans les services financiers y est aussi pour quelque chose là-dedans. Pour revenir au dispositif mis en place par les autorités, celui qui est au centre de cette croissance et qui est un des facteurs-clés de cette compétitivité se fait appeler le Global Trader Program³⁴ et fût lancé en 2011 par l'agence de promotion gouvernementale des partenaires de commerces internationaux. Les dispositions proposées par le gouvernement au moyen de ce programme passent par des taux d'imposition flexibles avec des allègements de 5% allant jusqu'à 10% durant les trois premières années suivant l'implantation dans le pays. L'Etat offre aussi de payer 1/5 du salaire des employés singapouriens qu'emploierait une nouvelle compagnie pour une période de 3 à 5 ans. Il est en revanche plus difficile d'obtenir l'acceptation des autorités pour faire venir du personnel expatrié si l'entreprise n'emploie pas ou peu de personnes originaires de Singapour. Les employés qui y seraient potentiellement expatriés par les sociétés de trading ont tendance à remplir des positions seniors ou d'experts dans leur domaine

Mis à part les atouts cités ci-dessus, c'est également l'agressivité du département de La Promotion économique qui en fait un concurrent dangereux pour la Suisse. Les personnes en charge de celui-ci viennent jusqu'à démarcher les sociétés sises en Europe et dans notre pays avec des arguments tels que le fait que le personnel disponible à Singapour est « digital native » comme le disait M. Kleiner³⁵. Cet argument vise donc à attirer les compagnies faisant un grand usage des outils numériques et qui auront la capacité d'utiliser rapidement les potentielles nouvelles technologies disruptives pour le domaine du négoce de matières premières. De plus, or la proximité de la Chine, c'est aussi le fait de ne pas être en Chine pour autant qui est un avantage à cause du fonctionnement et des lois en vigueur dans le pays. La population singapourienne comprend notamment beaucoup de personnes parlant le mandarin faisant partie intégrante des langues officielles du pays ce qui facilite encore plus les relations commerciales entre le Singapour, les traders et la Chine.

³⁴ <https://ie.enterprisesg.gov.sg/esghome/financial-assistance/tax-incentives/tax-incentives/global-trader-programme>

³⁵ Voir Annexe 1 : Retranscription de l'interview du 22 mai 2019

La dernière caractéristique, qui apporte aux promotions économiques de ce pays la capacité d'être aussi agressif dans le démarchage des compagnies de trading, est qu'il y a une vraie ligne directrice visant à faire du pays une place de négoce de matières premières toujours plus grande et celle-ci est appliquée avec efficacité par le gouvernement. En est l'exemple, la rapidité d'application des décisions prises par les autorités et son efficacité. Dès lors qu'un choix est fait par le gouvernement concernant une nouvelle entreprise, les dispositions y relatives vont être mises en place dès le lendemain et seront applicables tout au long de la chaîne sans être remises en question. Au contraire, Genève et la plupart des cantons suisses ne peuvent pas, ou difficilement, rivaliser face à cette réalité lorsque des positions contradictoires sont relativement souvent soutenues par les acteurs de l'administration publique lors des prises de décisions sur le sujet du secteur des matières premières.

Afin de clore sur un des très rares points négatifs de Singapour, en dépit de certaines améliorations et de quelques nouvelles initiatives, on observe qu'il y a encore un certain retard dans le pays en ce qui concerne la réglementation sur l'intégrité, la transparence des entreprises et le développement durable.

3.2 Impact des changements dans les flux de matières premières

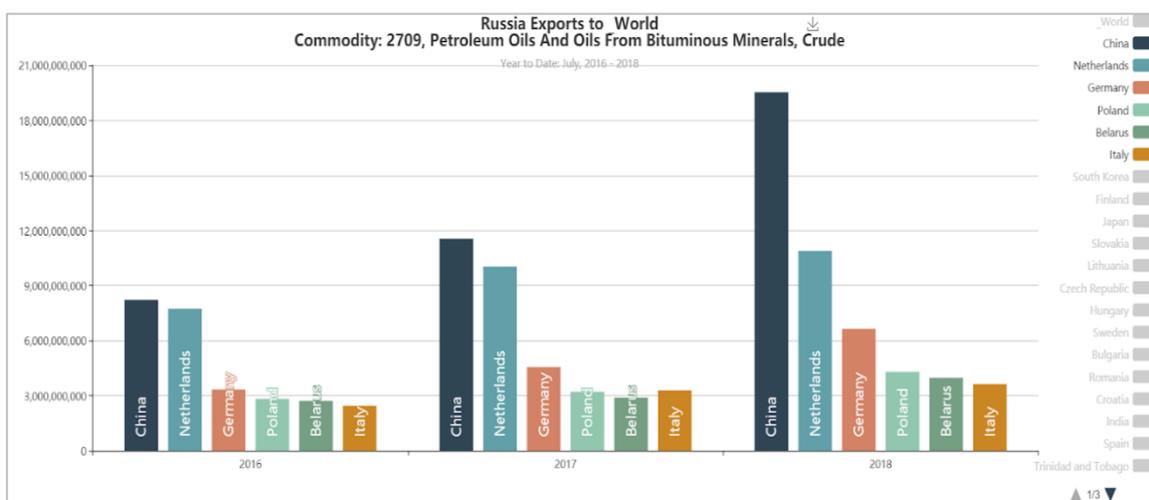
Depuis le début des années 2000, la Chine a connu une croissance économique exponentielle. Le pays rejoint l'OMC en 2001 et cela va marquer le début d'importants changements pour les fabricants de produits. Attirés par le très faible coût de la main d'œuvre industrielle chinoise, les entreprises occidentales commencent à investir dans des usines en Chine afin de délocaliser leurs lieux de production et d'augmenter leur rentabilité par une baisse des coûts.

Ce phénomène a conduit à une hausse de la demande chinoise en matières premières servant à fabriquer la plupart des produits complexes qui sont manufacturés au sein des usines apparues aux quatre coins du pays. La croissance massive de cette demande est également intimement liée au marché de l'immobilier où la construction nécessite d'énormes quantités de métaux et de ciments. Ces efforts de développement de l'infrastructure chinoise entraînent aussi un fort besoin en source d'énergie et en carburant comme le pétrole, le diesel ou encore le mazout. L'importance de la Chine est telle que l'évolution de sa demande pour des matières comme l'acier ou le cuivre est capable de bouleverser les prix sur le marché³⁶. De plus, étant un des pays les plus peuplés au

³⁶ Chi Lo, BNP Paribas, <https://investors-corner.bnpparibas-am.com/fr/themes-dinvestissement/chine-marches-matieres-premieres/>

monde, il y a également un grand besoin de produits agricoles pour alimenter la population directement ou indirectement. Des matières premières comme le soja sont aussi très largement utilisées afin de nourrir les animaux élevés dans le but de produire de la viande.

Au vu de l'importante consommation de la Chine et de la diversité de ses besoins, les négociants en matières premières s'adaptent tout comme certains pays producteurs. Depuis 2016, la Russie a fait preuve d'un changement conséquent dans la destination de ses exportations de pétrole. Selon Reuters, les russes exportent majoritairement deux types de pétrole brut différents³⁷. Le premier qui est de meilleure qualité est désormais envoyé en grande partie vers la Chine et le second, contenant plus de sulfure, est dédié aux raffineries européennes. Ceci est dû à une stratégie de pivot vers l'est menée par le gouvernement russe à la suite de la dépréciation de ses relations avec les pays occidentaux. En outre, le graphique ci-dessous nous démontre l'évolution des exportations de pétrole russe entre 2016 et 2018 et l'on constate aisément le nouvel attrait pour la Chine. La part des principaux importateurs européens n'a que peu augmenté en comparaison.



Source : Trade Data Monitor SA³⁸

A ce propos, le pétrole en provenance de Russie est intimement lié à la place de négoce genevoise où d'importantes quantités sont régulièrement échangées par des compagnies comme Trafigura, Gunvor, Litasco ou Mercuria qui ne sont que quelques noms d'une longue liste. Au vu de cet intérêt pour la Chine, le positionnement de la Suisse n'est pas optimal et Singapour offre largement plus d'avantages pour pérenniser cette dynamique.

³⁷Reuters 2018, 'Russia's Oil Exports to Europe Decline as Quality Worsens'.

³⁸Il s'agit d'une plateforme agréant les données d'import / export des pays afin d'obtenir des données exhaustives des flux de matières premières mondiaux. Nous avons pu en profiter durant la majeure de *commodity trading* à la HEG Genève.

Avec les atouts de la place économique singapourienne mentionnés dans le chapitre précédent, les négociants présents en Suisse et plus généralement sur le continent européen peuvent y voir une opportunité d'étendre leurs activités au plus proche de la Chine et d'autres pays émergents comme l'Inde. Cela vaut aussi pour les centres de négoce situés aux Etats-Unis qui perdent de leur importance à ce niveau-là. Un rapprochement stratégique vers la Chine permet d'avoir une meilleure proximité pour répondre à la demande du pays. En outre, la consommation chinoise n'est pas le seul point d'intérêt pour les négociants, car la Chine est également un grand producteur de matières premières agricoles et minérales et cela représente des possibilités d'extension d'activités pour les traders.

En ce qui concerne l'environnement de la Suisse, sa position centrale à mi-chemin entre les Etats-Unis et l'Asie perd de son importance à cause du positionnement plus intéressant de Singapour, mais aussi celui de Dubaï qui possède un fuseau horaire plus proche de l'Asie par rapport à l'Europe. Un impact au niveau réglementaire peut aussi être envisageable vis-à-vis des normes de diligence internationales dictées par l'OCDE qui ne s'appliquent pas aux pays ne faisant pas partie de l'Organisation. De la perspective des entreprises de trading, cela donne aux non membres comme Singapour un avantage encore plus conséquent sur les coûts à travers un devoir d'intégrité réduit.

Néanmoins, le développement chinois a aussi eu certains impacts positifs sur Genève en 2018 avec l'implantation de la société COFCO³⁹, suivie par COSCO, un géant mondial du transport maritime. L'attractivité de Genève reste présente avec la récente nouvelle d'une très probable implantation d'une filiale de la Bank of China dans le canton suite au retour de la délégation économique genevoise de son voyage en Chine. Bank of China est la 4^{ème} banque chinoise et elle souhaite développer son activité de financement des matières premières en se basant à Genève⁴⁰. En outre, malgré un potentiel mouvement des traders vers l'Asie, la Suisse conserve sa première place mondiale en termes de financement du commerce international et cela a tendance à inciter les entreprises de négoce à maintenir leurs activités ici pour rester au plus proche des banques qui sont essentielles à leur modèle d'affaire.

³⁹Une des cinq plus grandes compagnies de négoce de matières premières agricoles en compétition avec les ABCD (Archers Daniel Midland, Bunge, Cargill et Louis Dreyfus) de ce domaine

⁴⁰ Floret, 'Vers un retour de Bank of China à Genève'.

3.3 Conséquences liées au Brexit

Bien que spécifique au Royaume-Uni, le Brexit a aussi des conséquences pour la Suisse. Avec la sortie de l'Union Européenne de la Grande-Bretagne, le pays se retrouve dans une situation similaire au notre où il se doit de conclure des accords bilatéraux ou un accord-cadre avec l'UE permettant de garantir son accès au marché européen, de consolider les échanges bilatéraux et de fortifier la notion de sécurité juridique.

Le Brexit crée un climat d'incertitude et d'instabilité politique pour la place de négoce de Londres et cela est bénéfique au positionnement de l'environnement économique suisse. Toutefois, l'impact négatif le plus important dû au Brexit se situe au niveau des capacités de négociation de la Suisse avec l'Europe. L'UE étant en cours de négociation avec le Royaume-Uni, elle ne fera pas de cadeaux à notre pays.

Pour la Suisse et ses entreprises, il est essentiel de conserver de bonnes relations avec l'UE pour garantir l'accès au marché européen surtout que les pays membres de l'Union européenne sont les premiers partenaires commerciaux de notre pays. La conservation des accords bilatéraux représente donc un point stratégique crucial qui a été mis en péril avec des votations populaires sur des sujets comme la libre-circulation des personnes ou, dernièrement, la loi sur les armes qui menaçait les accords relatifs à l'espace Schengen en cas de refus du texte de loi. Il est également indispensable de préserver l'existence de liens commerciaux entre la Suisse et le Royaume-Uni qui est un partenaire commercial important pour les compagnies basées sur le territoire suisse.

4. Fiscalité

4.1 Situation avant l'adoption de la RFFA

En Suisse, les personnes morales sont sujettes à l'impôt aussi bien sur leur bénéfice que sur leur capital. Le premier est perçu par la Confédération ainsi que les cantons et le second n'est toutefois prélevé que par les cantons.

Les 26 cantons qui forment la Confédération helvétique ayant tous leurs propres lois fiscales, on note d'importantes divergences au niveau de la charge fiscale selon le canton de domicile. Cette liberté d'accommoder l'impôt pour chacun des cantons est néanmoins limitée par la LHID (Loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes) qui fut mise en place en 1990. Elle envisage, dans les grandes lignes, que les autorités cantonales puissent elles-mêmes prévoir à leur guise les barèmes, les taux, ainsi que les montants des déductions potentielles pouvant s'appliquer. Ce principe fonde la base-même du système fiscal helvétique et celle des différences de taux entre les cantons après l'acceptation de la RFFA le 19 mai dernier.

Au niveau de la Confédération

La Confédération ponctionne un impôt fédéral direct, abrégé IFD, sur le bénéfice généré par les personnes morales ayant leur siège ou leur administration effective au sein de la Suisse. Ce dernier s'est monté à précisément 22,446⁴¹ milliards de francs (en incluant la part cantonale) pour l'année fiscale 2018.

En ce qui concerne les sociétés de capitaux telles que les SA, SARL ou encore les sociétés en commandite par actions, elles sont seulement assujetties au paiement d'un impôt sur le bénéfice net à un taux de 8,5%⁴². Néanmoins, étant donné qu'il est possible de déduire cette somme, le taux d'imposition réel est plus bas, car calculé sur le bénéfice net. La RFFA ne change aucunement l'IFD sur le bénéfice des personnes morales. De plus, il n'existe pas d'impôt fédéral grevant le capital de ces sociétés.

Un autre changement de taille qui va intervenir avec la réforme concerne cette fois l'impôt sur la fortune et, plus précisément, la fiscalité des revenus issus de participations, c'est-à-dire les dividendes. Cela ne concernera toutefois pas les petits investisseurs mais uniquement les actionnaires qualifiés (>10% du capital). Lesdits dividendes étaient, et

⁴¹Département des finances, 'Recettes Fiscales de La Confédération Helvétique'.

⁴² <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19900329/index.html>

seront encore jusqu'à la fin de l'année qui court, taxés à hauteur de 50% pour la fortune commerciale et à 60% pour la fortune privée au niveau fédéral.

Au niveau des cantons et des communes

Cantons et communes, dans l'entièreté de la Suisse, ont mis en place un impôt imputant le bénéfice net et également un autre sur le capital-actions ou sur le capital social versé et les réserves dans le cas des sociétés coopératives.

L'un comme l'autre, ils sont le plus généralement proportionnels et calculés au moyen d'un barème de taux fixes. Depuis l'acceptation de la deuxième réforme de l'imposition des entreprises, les cantons ont la possibilité de choisir entre un assujettissement total ou partiel. Avec le premier, les compagnies paient uniquement l'un des deux impôts mentionnés ci-dessus dont la somme est la plus haute. Avec le second, comme c'est le cas à Genève, les compagnies sont imposées à hauteur de 50% du montant total de l'impôt sur le bénéfice net et sur le capital pendant un certain nombre d'années.

Pour ce qui est des entreprises ayant l'opportunité de profiter de déductions fiscales et qui n'ont pas l'obligation de se plier aux barèmes standardisés prévus dans la LIPM (Loi sur l'Imposition des Personne Morales), les différences vont être importantes avec l'adoption de la RFFA et seront plutôt négatives que positives pour ces dernières. Avant toute chose, il est essentiel de définir ce que sont les entreprises bénéficiant d'allègements que l'on considère comme des sociétés à statuts spéciaux. Cet aspect nous intéresse tout particulièrement du fait que la quasi-totalité des entreprises de négoce de matières premières implantées sur le territoire genevois profitent de ces statuts.

Lesdits statuts ont été instaurés avec pour objectif de promouvoir l'attractivité économique de la Suisse et de chacun de ses cantons. Ils sont régis par la LHID qui précise les prérequis à respecter pour pouvoir en bénéficier. Le premier est que l'entreprise doit posséder un de ces trois statuts : société holding, société de domicile ou encore société auxiliaire (ou mixte).

S'intéresser aux holdings n'est pas pertinent dans notre cas, car ce sont des sociétés dont le but statutaire est la gestion de participations et cette activité n'a rien à voir avec celle des négociants de matières premières.

C'est bien les autres statuts sur lesquelles nous allons nous concentrer tout au long de ce chapitre, c'est-à-dire celui de société de domicile, d'administration ou encore auxiliaire. Ce sont ces derniers qui s'appliquaient notamment aux compagnies actives dans le commerce de transit dont l'activité commerciale se concentre à l'étranger sans que jamais ou presque ces marchandises ne passent par le sol suisse mais aussi aux entreprises

ayant une activité exclusivement administrative pour un grand groupe étranger par exemple. Ce n'est maintenant plus le cas à la suite de la votation positive à la RFFA, mais ce sujet sera approfondi au cours du chapitre 3.2. *Impact des changements dans les flux de matières premières*. Au vu de leur occupation commerciale ou non, ces sociétés peuvent jouir d'une fiscalité particulière et allégée du fait que la majeure partie de leurs revenus est générés à l'étranger, mais que leurs bénéficiaires sont rapatriés en Suisse. De plus, ces dernières étaient souvent exemptées de payer un impôt sur le capital.

Au niveau du canton de Genève

Les entreprises pouvant être imposées dans le canton de Genève payent donc un impôt sur le bénéfice ainsi que sur le capital. Pour une société domiciliée à Genève et au bénéfice de statuts spéciaux, le taux d'imposition moyen du bénéfice en Ville de Genève se monte à 13.2%⁴³, résultant en un taux effectif moyen se chiffrant à 11.6%⁴⁴ grâce au caractère déductible de l'impôt. Néanmoins, au niveau de la Confédération, les sociétés à statuts sont imposées comme toutes les autres, c'est-à-dire selon le régime et le barème standard.

La différence est énorme pour une personne morale entre une imposition que l'on peut considérer comme « standard », se situant aux environs de 24.16% en terme effectif, et une imposition « statutaire » à 11.6% comme mentionné ci-dessus. Le négoce de matières premières étant un business qui dégage des marges faibles, voire même très faibles, l'importance d'une fiscalité basse est très élevée. Sachant que lesdites marges avoisinent une fourchette allant d'à peu près 1 à 3% par transactions, il est nécessaire pour ces compagnies d'optimiser et de réduire au maximum leurs charges afin de dégager un revenu. Toutefois, malgré la bassesse de ces dernières, ces sociétés compensent généralement cette faiblesse par le biais des gros volumes qui sont échangés. Certains négociants actifs sur des marchés très spécifiques, que l'on appelle de niche, peuvent se permettre d'atteindre des profits un peu plus haut en termes de pourcentage en ayant créé une valeur ajoutée du fait de la difficulté de se procurer un certain produit par exemple. Pour cette raison, on observe concrètement la nécessité de conserver des taux attractifs pour les négociants aussi bien que pour les pays qui les accueillent et l'on voit donc bien la différence positive que peuvent faire quelques pourcents ou même rien qu'un seul de moins sur le taux d'imposition.

⁴³ 'Historique et Situation Actuelle - FER Genève'.

⁴⁴ 'Historique et Situation Actuelle - FER Genève'.

Finalement, en ce qui concerne l'imposition de dividendes pour les actionnaires qualifiés au sein du canton de Genève, la part des revenus provenant de cette source sont, à ce jour, imposés à hauteur de 50% lorsque ils sont générés par des éléments de la fortune commerciale et à 60% pour ce qui est issu de la fortune privée du contribuable.

4.2 Réforme de l'imposition des entreprises (RFFA)

4.2.1 Contexte et enjeux de la création de la réforme

Afin d'être à même de bien comprendre les enjeux et l'impact pour la Suisse dans son ensemble aussi bien que pour les sociétés à statuts spéciaux, il est essentiel de connaître le contexte et les raisons économiques qui ont éventuellement abouti au vote de la population suisse sur la RFFA le 19 mai de cette année. L'étude de ce point permettra aussi de développer des arguments sur les réalités économiques basiques, mais néanmoins très importantes, qui ont tendance à être oubliées quand on s'intéresse à l'impact qu'aurait eu un refus de la réforme.

Le point de départ remonte à l'année 2007 lorsque l'Union européenne déclare que suite à l'usage de mesures favorisant les entreprises remplissant certains critères, la Suisse violerait l'accord bilatéral concernant la libre circulation des marchandises édictées en 1972. C'est à ce moment-là que les statuts spéciaux vu précédemment se font tout particulièrement pointer du doigt pour la première fois comme étant en désaccord avec l'accord Suisse-UE. 6 ans plus tard, c'est un programme mené conjointement par le gendarme fiscal mondial, l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économiques), et le G20 qui viennent accuser la Suisse d'être similaire à un « paradis fiscal » pour le même type de pratiques fiscales que celles déjà mentionnées en 2007. Ce dernier se nomme BEPS (pour Base Erosion and Profit Shifting)⁴⁵ et est décrit comme tel par l'OCDE :

« L'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS) fait référence aux stratégies de planification fiscale qui exploitent les failles et les différences dans les règles fiscales en vue de faire « disparaître » des bénéfices à des fins fiscales ou de les transférer dans des pays ou territoires où l'entreprise n'exerce guère d'activité réelle. Le Cadre inclusif sur le BEPS rassemble plus de 125 pays et juridictions qui travaillent en collaboration pour mettre en œuvre les mesures BEPS et lutter contre le BEPS. »⁴⁶

⁴⁵ En français, cela se traduit par « érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices »

⁴⁶ OCDE, 'Erosion de La Base d'imposition et Transfert de Bénéfices - OCDE'.

La Suisse fait partie intégrante des discussions et est active au sein des groupes de travail qui ont pour but d'adopter quinze dispositions spécifiques qui, dès lors qu'elles seront finalisées, permettront à l'international :

- D'imposer les bénéfices sur le lieu où l'activité économique est concrètement réalisée par chaque société ;
- De priver les entreprises de la possibilité d'utiliser une planification fiscale agressive ;
- D'éviter le défaut total d'imposition.

Ce sont les multinationales pratiquant le transfert de leurs profits dans les Etats proposant une fiscalité avantageuse qui sont visées par ledit programme. Et comme l'on peut le voir, la définition du BEPS mentionne spécialement les entreprises qui « n'exercent guère d'activité réelle » dans le pays où les bénéfices sont transférés. Ceci est un trait typique du commerce de transit pratiqué par les négociants en matières premières basés en Suisse étant donné qu'aucune des marchandises ne touche le territoire helvétique mais qu'ils sont tout de même imposés à travers le régime fiscal suisse. Ensuite, au cours de l'année 2017, la Suisse finit par être intégrée à la liste grise des Etats ayant une conduite non-coopérative avec l'Union européenne et cela tant bien même que des négociations étaient en cours sur le sujet. Depuis la naissance du programme de l'OCDE, bon nombre de pays ont eu le temps de mettre en place de nouvelles réformes fiscales afin de baisser leurs taux d'imposition avec, pour effet, un renforcement de la concurrence livrée à la Suisse de par le regain en compétitivité et en attractivité obtenu par ces pays à ce niveau-là.

A la suite de cela, la Suisse décide d'entamer les réflexions concernant une réforme de ses pratiques fiscales afin de se mettre à nouveau en accord avec les normes mondiales édictées par l'OCDE et ses membres. Le gouvernement suisse n'a pas eu l'opportunité de réfléchir à une autre solution dérivée pour régler ce différend qui aurait pu être traité au moyen de négociations. Ceci est dû à la petite taille du pays en comparaison avec d'autres états au niveau européen ou international. Malgré qu'elle se positionne parmi les pays les plus riches du monde, à cause de cette caractéristique, la Confédération n'a pas les moyens de peser d'une quelconque manière sur les normes internationales et autres politiques étrangères comme pourraient le faire des grandes nations comme la Chine, les Etats-Unis ou encore la Russie.

Le projet de loi qui en découle a donc pour objectif premier d'harmoniser le système fiscal suisse avec les dernières règles internationales en vigueur. Les mesures intégrées dans celui-ci comprennent notamment et obligatoirement l'abolition complète des différents

statuts spéciaux qui ont été mentionnés auparavant. De par la ligne de conduite dictée par le programme BEPS, il est maintenant nécessaire que les sociétés suisses soient traitées exactement de la même manière que les compagnies étrangères. De ce fait, on constate que nous sommes en train d'assister à la disparition du régime fiscal avantageux qui a grandement favorisé la forte affluence des sociétés actives dans le commerce de transit à Genève et en Suisse.

Malgré ce constat négatif, l'entièreté des entreprises sises en Suisse a la nécessité d'avoir une fiscalité qui soit acceptée à l'échelle internationale afin qu'il soit encore possible d'investir dans l'économie suisse tout en ayant accès au marché européen, crucial pour beaucoup de compagnies suisses. Il est donc question d'assurer et de conserver la sécurité juridique primordiale pour perpétuer l'activité de ces sociétés aussi bien sur le marché local qu'international.

La Confédération est donc dans l'obligation de supprimer les statuts fiscaux dont bénéficiaient bon nombre de multinationales. Néanmoins, il n'est pas possible de se contenter d'abolir ce système sans plusieurs changements ciblés servant à maintenir la compétitivité de la Suisse dans un contexte de concurrence accrue des autres pays au niveau de la fiscalité. Si seuls les statuts spéciaux étaient retirés, le pays se conformerait à nouveau avec les normes internationales mais l'augmentation de la charge fiscale, subie par les entreprises qui en bénéficient encore, serait rédhibitoire pour ces dernières. Leur taux d'imposition passerait donc d'environ 11.6% à 24.16% ce qui représente plus que le double en termes de charge. Si tel avait été le cas, nous aurions assisté au départ de nombreuses, voire même de toutes les multinationales à Genève et dans l'ensemble du pays. Un changement aussi radical n'aurait donc pas eu un impact uniquement sur les négociants en matières premières, mais bien sur la totalité des compagnies internationales basées en Suisse. Ceci aurait eu de très graves conséquences vis-à-vis des 76'000⁴⁷ emplois que représentent les multinationales rien que dans le canton de Genève et pour les 470'000⁴⁸ employés que comptent les multinationales étrangères dans tout le pays. En ajoutant à cela les postes de travail générés par les multinationales suisses, on atteint un chiffre d'emplois directs pour la Confédération entière d'environ 1.3 millions⁴⁹. Ces entreprises, spécialement les filiales étrangères, sont dotées d'une forte mobilité géographique du fait de leur présence déjà établie dans de nombreux autres pays proposant aussi un cadre fiscal intéressant. Une telle augmentation du régime fiscal aurait

⁴⁷ 'Les Multinationales En Bref - Groupement Des Entreprises Multinationales (GEM)'.

⁴⁸ Plüss, 'Le poids globalement positif des multinationales en Suisse'.

⁴⁹ Plüss.

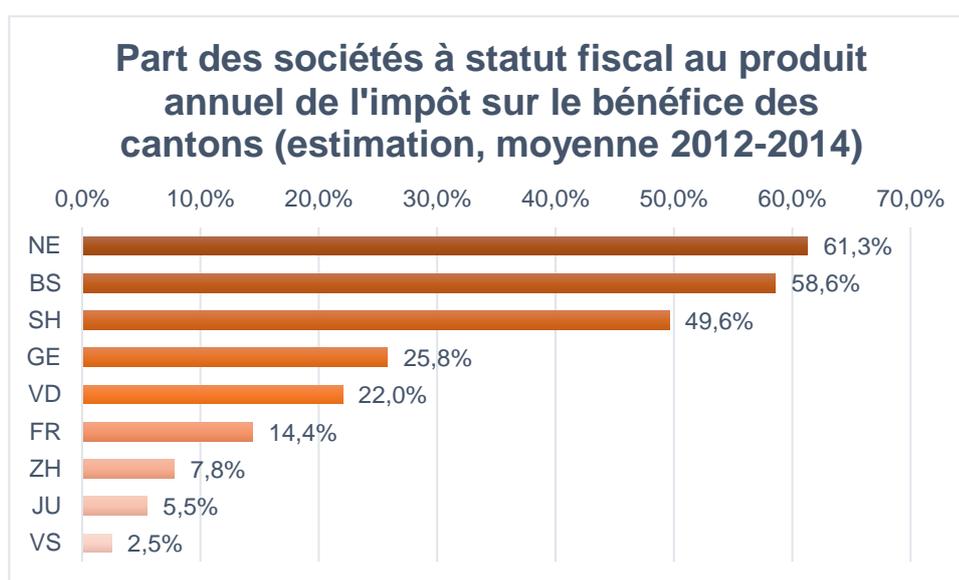
entraîné le départ d'une majorité de ces compagnies, car elles ont beau être attachées aux autres aspects de l'environnement de la Suisse ainsi qu'à sa qualité de vie, ce n'est néanmoins de loin pas suffisant pour maintenir la présence de celles-ci sur le territoire helvétique. La baisse des recettes fiscales que causerait un départ en masse des multinationales serait désastreuse pour tout le pays quand l'on sait que les compagnies de négoce de matières premières à Genève comptent pour 22%⁵⁰ de la somme perçue par l'impôt cantonal genevois sur le bénéfice des personnes morales pour l'année. Outre le manque de la taxation subie par les entreprises, un départ serait également synonyme de la perte de toutes les personnes expatriées travaillant dans ces sociétés. Ces personnes ont généralement des revenus relativement élevés ce qui a pour cause de leur faire payer des impôts sur leur rémunération et leur fortune si tant est qu'elle n'est pas déjà imposée dans un autre pays avec une convention évitant la double imposition. L'importance de ces revenus leur permet de mener une vie confortable, d'aller au restaurant, d'acheter des voitures, de faire des achats et donc en soit de faire tourner l'économie genevoise et suisse plus globalement. Ce sont des réalités économiques qui ont tendance à être omises par un certain nombre de personnes par exemple lorsque ces dernières prônent le « non » à la RFFA malgré que tout ne soit pas parfait au sein de cette dernière, cela restait le meilleur compromis auquel le conseil d'Etat a pu parvenir.

De plus, si le projet de loi n'avait pas abouti et qu'il avait été refusé, notre pays n'aurait plus été en conformité avec les normes de l'OCDE et de l'Union européenne. Cela nous aurait quasiment automatiquement placés sur la sellette, car la Suisse aurait directement été mise en cause et dénoncée pour ne pas avoir répondu aux demandes de l'UE en gardant ce statut de « paradis fiscal » que lui confère l'utilisation des statuts fiscaux. L'effet premier de cette dénonciation serait le classement de la Confédération sur une liste noire des paradis fiscaux. Les conséquences qui auraient suivi comprennent notamment une exclusion de l'espace Schengen permettant la libre-circulation des personnes au sein des membres de l'accord. Et la Suisse, au contraire du Royaume-Uni qui est une île, est coincée au milieu de l'Europe. La conséquence induite par la sortie de l'espace Schengen pour notre pays serait que les touristes du monde entier sans exception auraient eu besoin d'un visa pour la Suisse. Cela n'aurait pas forcément eu un énorme impact sur les touristes venant d'Europe, mais dès lors que des touristes en provenance d'autres continents auraient voulu se rendre en Europe puis en Suisse, ils leur auraient fallu obtenir un premier visa pour accéder aux pays de l'espace Schengen, puis encore un autre pour se rendre en Suisse. Ce visa supplémentaire et les démarches

⁵⁰ 'STSA : Commodity Trading in Switzerland'.

inhérentes à son obtention auraient eu pour conséquence de voir la fréquentation touristique de la Suisse baisser drastiquement, alors que c'est un secteur d'une forte importance pour toute l'économie de la Suisse. Il serait totalement exclu d'arriver à cette situation, car les conséquences seraient dramatiques et potentiellement irréparables au fil du temps.

Au vu du poids des multinationales dans l'ensemble du pays, ainsi que dans chaque canton comme on peut le voir sur le graphique ci-dessous, il est crucial que la réforme s'établisse comme un compromis équilibré pour toutes les parties prenantes. Elle doit donc nécessairement permettre à la Suisse de conserver une structure économique génératrice d'emplois ainsi que de valeur ajoutée à la suite des votations.



Source : Message concernant la loi fédérale sur le Projet Fiscal 17

Concernant Genève, les sociétés multinationales représentent plus ou moins un quart des emplois de tout le canton et ces dernières ont des importances variables en termes de parts annuels des revenus fiscaux en fonction de celui que l'on étudie. Chacun des 26 cantons que compte la Suisse a une certaine liberté dans la mise en place des tenants et aboutissants de la réforme afin d'avoir une marge de manœuvre dans les décisions pour être en accord et être adapté à la composition de son économie locale.

On retient donc la nécessité pour la réforme d'apporter un taux d'imposition qui soit attractif sans être trop pénalisant pour les cantons en fonction de leur structure et de la répartition des personnes morales au niveau de leurs statuts et de leur forme juridique. On entend « pénalisant » dans le sens que si le futur taux est trop élevé, cela risque de faire fuir les multinationales mais la baisse des recettes émanant des PME et autres entreprises imposées de façon standard sera amoindrie et d'un autre côté, si ledit taux finit par être arrêté à un niveau trop faible, la baisse des revenus provenant des sociétés

qui ne sont pas au bénéfice de statuts spéciaux va être trop importante et créera des déficits. C'est pour cette raison que les cantons se doivent de réfléchir de manière poussée à tous ces paramètres afin d'adapter au mieux la réforme à leur population d'entreprises ainsi qu'aux autres cantons qui pourraient devenir des concurrents à ce niveau selon le taux choisi.

4.2.2 Changement prévu par la RFFA

A la suite des votations du 19 mai 2019, nous sommes désormais au clair sur l'issue finale à laquelle aura abouti le projet de réforme de l'imposition des personnes morales. On peut considérer que cet unique vote ne recelait pas qu'un, mais bien deux enjeux directs. Comme vu au cours du point précédent, de nombreuses potentielles conséquences en lien avec les réalités économiques de notre monde étaient aussi en jeu à l'heure de décision sur le sujet.

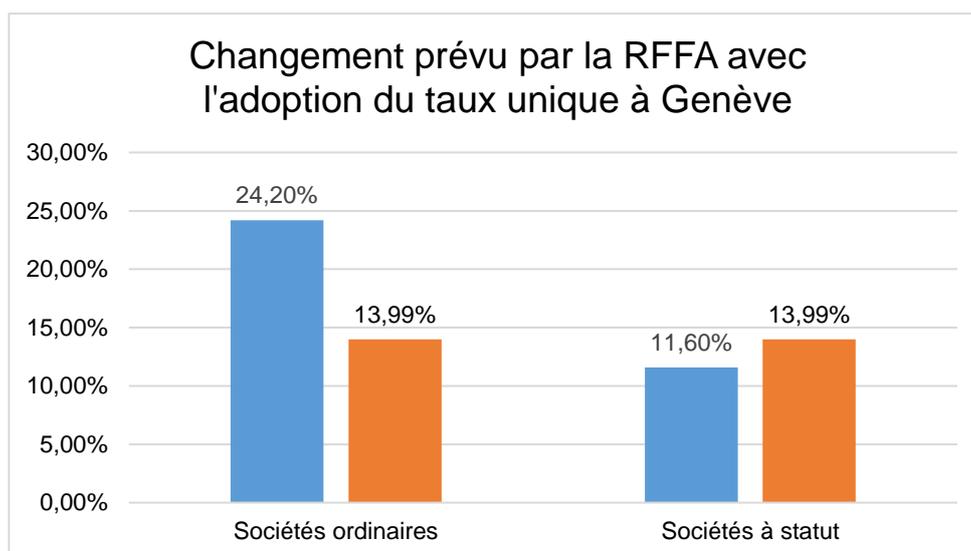
Ces deux principaux changements qui affecteront la Suisse à partir de janvier 2020, date d'adoption des nouvelles lois proposées dans le cadre du projet, et même dès maintenant dans une certaine mesure du fait que les compagnies ont pu être rassurées et assurées que le pays n'allait pas poursuivre son statut non-conforme aux standards internationaux. D'un autre côté, la Suisse est, de ce fait, aussi capable de conserver son attractivité et sa compétitivité au niveau fiscal afin de préserver les nombreuses multinationales dont font partie les sociétés actives dans le commerce de transit mais aussi, cela empêche la dissolution de beaucoup de PME qui ont une certaine dépendance vis-à-vis de ces entreprises actives à l'international étant donné que pour certaines, ces dernières représentent d'importants consommateurs de produits et services, voire même leurs principaux clients en prenant l'exemple d'une entreprise développant des programmes utiles aux négociants.

En résumé, la loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS, la RFFA, aura pour effet :

- la suppression des statuts spéciaux accordés aux entreprises actives principalement à l'étranger ;
- l'établissement d'une batterie de nouvelles mesures fiscales qui seront parfaitement en accord avec les nouvelles normes internationales dictées par l'OCDE ;
- la modification de l'imposition des dividendes pour les actionnaires qualifiés ;
- des changements dans l'imposition des brevets et actifs immatériels ainsi que plus de possibilité de déduction des frais inhérents à la Recherche & Développement.

D'autres modifications au niveau de la part des revenus des impôts qui sont rétrocédés aux cantons, ainsi que par rapport au financement de l'AVS auront également lieu mais nous n'allons pas les étudier, à l'exception d'un point relatif à l'AVS, par leur manque de pertinence pour le sujet traité dans ce document.

La réforme proposée mettra donc, au niveau fédéral, un terme aux dits statuts afin d'instaurer un taux d'imposition unique à toutes les entreprises sises en Suisse peu importe leur lieu de fondation, la portée de leurs activités commerciales ou quelconque autre critère ayant pu servir auparavant à les catégoriser. Sur le plan cantonal, il est ici important de préciser qu'au vu des dispositions de la LHID, chaque canton a la liberté de décider du taux exact de l'impôt auquel il souhaite assujettir les entreprises qui siègent au sein de ce dernier. Cela a pour but de permettre aux 26 cantons d'adapter le projet de loi en fonction de son tissu économique et de ses nécessités budgétaires. Par exemple, le taux d'imposition unique, néanmoins propre à chacun des différents cantons, gravitera aux environs de 12.5% et 15% en fonction des besoins. Le canton de Vaud se retrouvera avec un taux plutôt bas se montant à 13.79%, le Valais se situe plus haut avec ses 15.61% et Genève est arrivé à un accord pour une taxe de précisément 13.99%. Même en additionnant les différentes déductions encore acceptables, le taux plancher ne pourra pas descendre en-dessous de 13.48% sur le sol genevois. Le canton de Genève est lui particulièrement sensible au vu de l'importance des compagnies de négoce qui y siègent. Il y a déjà bien des années, depuis que les discussions sont ouvertes sur le sujet, que les traders de matières premières avaient affirmé leur volonté de ne pas voir le futur taux dépasser les 14%, auquel cas on aurait assisté au départ de ces compagnies.



Comme on peut le voir sur le graphique ci-dessus, le barème d'avant RFFA subit une baisse du taux d'environ 10% du point de vue des cantons, mais une augmentation légère de l'ordre de 2% pour les sociétés à statuts dans le cas de Genève. On voit donc qu'il y a un important décalage entre la légère hausse et la réduction du taux selon le type

d'entreprise et les cantons doivent être à même d'avoir les outils pour compenser cette différence dans leur caisse.

Pour rester attractif auprès des compagnies qui usent beaucoup de la Recherche et Développement comme les entreprises du domaine pharmaceutique et biotechnologiques, une « patent box » sera implémentée afin de réduire l'imposition des brevets et autres droits qui s'y comparent et de nouvelles déductions supplémentaires mais facultatives, car laissées au choix des cantons, sur les frais de Recherche et Développement seront aussi implantées. Toutefois, ces mesures compensatoires n'auront littéralement aucun impact sur les compagnies de trading de matières premières du fait qu'elles n'ont quasiment aucune, voire même pas la moindre dépense en R&D. Les seules et rares sociétés liées au commerce de transit pouvant bénéficier de cela seraient à titre d'exemple des entreprises telles que Brady Plc qui pratiquent le développement de programmes informatiques utiles au sein de l'activité des négociants, ou Komgo qui monte une plateforme basée sur la blockchain utile pour apporter de l'efficacité aux transactions financières réalisées par les entreprises du secteur des matières premières.

Outre les modifications relatives à l'imposition des entreprises en Suisse et à Genève, il y a un autre changement censé compenser la baisse du taux d'imposition et qui revêt une importance significative, à savoir la nouvelle imposition du revenu des dividendes pour les personnes possédant plus de 10% du capital-actions d'une société qui sont considérées comme des investisseurs qualifiés. Ceci est un moyen de compensation afin de faire, cette fois, augmenter les recettes en provenance de l'imposition des personnes physiques. L'application précise des changements dépendra à nouveau du canton de domicile desdits actionnaires qualifiés. Au niveau fédéral, la réforme prévoit une imposition minimum de 70%, passant donc de 60% actuellement à ce chiffre-ci dans le futur, et un minimum de 50% au niveau cantonal. Toutefois, on note sur ce point des différences et écarts plutôt importants au sein de la Suisse. A titre d'exemple, le revenu provenant des dividendes sera imposé à hauteur de 80% à Bâle-Ville, tandis que Zurich et Zoug garderont eux leur 50% au vu de la composition de leur économie. A Genève, on observera une augmentation de 50% à 60% sur la fortune commerciale et de 60% à 70% pour ce qui est de la fortune privée.

Ces pourcentages ne représentent évidemment pas les taux d'imposition dont il était question précédemment. Il faut savoir que les dividendes des actionnaires qualifiés ne sont imposés que partiellement en Suisse, car les cadres d'entreprises sont sujets à une double imposition du bénéfice ainsi que du dividende. Cela est possible malgré que des dispositions soient normalement mises en place afin d'éviter des situations de double

imposition et cela est dû au fait que le profit généré par les personnes morales est imposé en premier lieu, puis à nouveau via la distribution du dividende qui constitue un revenu pour les possesseurs de participations. C'est donc pour cette raison précise qu'aucun canton suisse n'impose la totalité des montants perçus en tant que dividendes.

4.2.3 Impact de la réforme sur les sociétés à statuts spéciaux

La grande question ici est de savoir si cette réforme amènera les sociétés actives d'une manière ou d'une autre dans le commerce de transit à revoir leur position ainsi que leur avis concernant le fait d'être implantées en Suisse. Nombre de ces compagnies possèdent des bureaux dans plusieurs autres villes, par définition situées dans d'autres pays que la Suisse, qui pourraient potentiellement faire office de nouveaux sièges ou tout simplement de nouveaux lieux de villégiature pour certains départements afin de mettre un terme à leur présence dans notre pays si les conditions-cadres devaient finir par être trop éloignées de celles qui avaient auparavant attiré ces mêmes sociétés. Sachant que les compagnies de négoce avaient exprimé, dès 2012, lorsque les premières discussions au sujet d'une future réforme de la fiscalité des entreprises commençaient, qu'un taux d'imposition du bénéfice dépassant les 14% serait vu comme un changement radical qui serait donc réhibitoire et finirait, à terme, par faire fuir ces sociétés présentes depuis maintenant deux à trois décennies selon les firmes. Cette affirmation est tirée des dires de M. Guennadi Timtchenko, co-fondateur du géant pétrolier Gunvor, établi depuis des années, au même titre que sa société, à Genève. Il ne mâchait pas ses mots en déclarant à la NZZ :

« Si je n'étais pas ici, ma société ne le serait probablement pas non plus. Nous nous sentons à la maison à Genève, mais si le gouvernement devait changer radicalement les conditions-cadre, nous devrions reconsidérer notre position. Nous pourrions nous déplacer à n'importe quel moment à Singapour, où nous avons déjà un bureau. Singapour est aussi un endroit sûr et stable. Le climat y est peut-être un peu différent, mais nous pourrions très bien nous y habituer »⁵¹.

A la suite de ces dires, on note donc que Genève a fait très attention à ne pas traverser la ligne rouge qui avait été d'une certaine façon imposée par les négociants présents sur le territoire du canton, car comme précisé au chapitre 4.2.1 *Contexte et enjeux de la création de la réforme* un départ en masse de ces entreprises est littéralement inconcevable aussi bien pour Genève que pour la Suisse. Avec ces paroles, on observe aussi toute l'importance qu'à la qualité de vie qu'offrent la Suisse et le canton de Genève

⁵¹ Salmon and Cordey, *Heidi, réveille-toi !*

dans le cas présent mais, concrètement, c'est très souvent la proximité du domicile du directeur qui influe énormément sur l'emplacement choisi pour l'entreprise. Les facteurs qui revêtent le plus de poids restent ceux qui ont un impact financier. Néanmoins, il y a tout de même d'autres paramètres qui rentrent de manière évidente dans l'équation globale lors de la prise de décision d'un nouveau lieu d'implantation. Toutefois, il n'est de loin pas suffisant pour la Suisse de se reposer sur l'argument de la qualité de la vie, car quelconque individu possédant d'importants revenus ou fortune peut vivre confortablement dans le monde entier et plus particulièrement si cela doit avantager sa société.

Genève ne dépasse donc pas les 14%. Les traders en matières premières peuvent être dès lors rassurés, car le changement de taux ne sera pas rédhibitoire à leur égard, mais aussi parce que le passage des votations ramène une certaine prévisibilité au sein de leurs plans et objectifs pour l'avenir. Les enjeux entourant les votations du 19 mai ont été des vecteurs de tension autant pour les autorités cantonales que pour les compagnies du secteur en question. Celles-ci sont opérationnelles dans bon nombre de pays différents à travers le monde, ce qui fait qu'elles ont la nécessité d'avoir des règles globales au niveau de la régulation fiscale et toutes les incertitudes autour de la RFFA n'étaient pas en ligne avec ce besoin.

Pour une compagnie comme Glencore, une des rares compagnies de négoce de matières premières ayant le statut de sociétés publiques et pour laquelle il est aisé de trouver des informations précises du fait de sa cotation en bourse, l'augmentation du taux à 13.99%, si elle était basée à Genève et non pas à Zoug, aura l'impact hypothétique suivant⁵² :

Effet du changement d'imposition du bénéfice des sociétés à statuts spéciaux		
Glencore	<i>2019 (avant RFFA)</i>	<i>2020 (post RFFA)</i>
Bénéfice avant impôt	CHF 4.679 milliards ⁵³	CHF 4.679 milliards
Taux d'imposition	11.6%	13.99%
Montant de l'impôt	CHF 542.764 millions	CHF 654.5921 millions
Différence d'impôt	Augmentation du montant = CHF 111.8281 millions	

⁵²Cet exemple fait l'hypothèse que Glencore est imposée à Genève afin de démontrer l'impact du changement dans ce canton. En réalité, Glencore est basée à Zoug.

⁵³ Glencore, '2018 Annual Report'.

Même si les chiffres ci-dessus ne sont pas réels, une augmentation de l'imposition de l'ordre de 2% ne semble pas si importante, mais elle se traduit par une élévation très forte du montant de la taxe quand on se base sur la somme monétaire concrète, c'est-à-dire CHF 111.8281 millions, que représente une différence de 2.39% sur la taxation du bénéfice hypothétique de cette personne morale. En prenant conscience de l'impact monétaire du changement, il est possible de venir à douter que la Suisse a réellement réussi à préserver sa compétitivité quand l'on a à faire à des entreprises possédant déjà des bureaux à travers le monde, donc très mobiles, et quand d'autres villes ou pays tels que les Pays-Bas proposent un environnement fiscal plus attractif qu'auparavant ainsi que des coûts globalement plus bas pour les sociétés. Toutefois, si les traders se tiennent à ce qui a été déclaré concernant le taux maximal de 14% encore acceptable par ces derniers, le maintien des compagnies pratiquant le commerce de transit devrait être assuré.

Cependant, la Suisse, dans son objectif de garder sa compétitivité en tant que siège de nombreuses multinationales, prend des risques quant aux nouvelles mesures introduites sur l'imposition des dividendes issues des participations pour les investisseurs qualifiés possédant plus de 10% du capital-actions ou du capital social d'une société. A cause de cet impôt qui grève la fortune aussi bien privée que commerciale, la fiscalité helvétique autorise en quelque sorte une double imposition des possesseurs de participations comme explicité précédemment au chapitre 4.2.2. *Changements prévus par la RFFA*. D'autant plus que, sachant qu'un certain nombre de grands cadres, CEO et autres importants possesseurs d'actions sont domiciliés en Suisse au plus proche de leur(s) société(s), leur charge fiscale va subir une hausse aussi bien du côté de la personne morale qui ne peut plus profiter des statuts, que du côté des personnes physiques qui vont voir une augmentation de la taxation sur les revenus issus de dividendes. En ce qui concerne les plus petits établissements pratiquant le négoce et comptant un nombre relativement faible d'actionnaire, la création d'une holding dont le but statutaire est la gestion des participations et tout ce qui y est afféré pourrait être une solution pour réduire la charge fiscale, car les holdings continueront de bénéficier d'allègements fiscaux pour participations qui ne sont toutefois pas considérés comme un phénomène d'imposition multiple pour ces sociétés. Le processus de création d'une holding aura tout de même un coût monétaire ainsi que temporel relativement conséquent, il sera nécessaire pour les entreprises y réfléchissant de peser le pour et le contre.

Le projet de loi sur la réforme de l'imposition des entreprises est d'une certaine complexité dans le cas d'une société ordinaire ne possédant pas de statut spécial, car il va être nécessaire de gérer avec efficacité la baisse du taux et d'un autre côté, la hausse du

fardeau fiscal des dividendes pour les propriétaires qualifiés. Il est essentiel de bien différencier lesdits actionnaires qualifiés qui sont touchés par ce changement, des petits investisseurs possédant moins de 10% du capital qui ne ressentiront pas cette modification.

Certes complexe en tant que projet, il n'en est pas moins qu'avec la RFFA, du point de vue d'un directeur d'une compagnie de trading qui est un investisseur qualifié au sens de la loi, la situation est relativement simple de par le fait qu'elle évolue de manière complètement négative parce que ledit actionnaire va subir une double hausse de sa fiscalité. La problématique qui découle de ce rehaussement de la taxe va être de savoir comment ces importants associés vont gérer leur rémunération personnelle. Le dividende a toujours l'attractivité de ne pas être imposé sur l'entièreté du montant perçu à ce titre, en plus de ne pas requérir à l'obligation de verser des contributions sociales. Jusqu'ici, de nombreuses entreprises avaient pour habitude de se servir d'un dividende haut et d'un salaire relativement bas d'un autre côté. Cela donnait l'opportunité de profiter de l'avantage fiscal du premier. Cette façon de faire va néanmoins être remise en cause pour les compagnies qui pratiquaient ce type de méthodes et il leur faudra s'épancher pour trouver la solution permettant d'avoir la plus grande efficacité ou, tout du moins, le minimum de manque à gagner s'il ne devait pas y avoir de réelles conclusions optimales.

De la perspective d'une société de capitaux telle qu'une société anonyme, une augmentation du salaire va engendrer une hausse des contributions sociales et dans le même temps, une réduction du bénéfice de la compagnie qui impliquera donc une baisse de l'impôt sur ce dernier. Du point de vue du possesseur de plus de 10% du capital de l'entreprise, une majoration du salaire se traduit également par des apports sociaux supérieurs comme, à titre d'exemple, des versements plus élevés à la caisse de pension ou des rachats de 2^{ème} pilier qui permettront de bénéficier d'une masse imposable réduite et, de ce fait, d'un montant d'impôt plus bas. Il sera donc nécessaire pour ces personnes et leur(s) société(s) d'être à même de trouver l'équilibre le plus rentable entre les deux options qui se proposent à eux.

En ce qui concerne les cotisations sociales, les entreprises vont aussi subir une légère augmentation de ces dernières. Elles devront donc déboursier 0.2% de plus dans le but de financer à court terme l'AVS pour un montant total de 2 milliards de francs prévu dans la RFFA. Ceci vient encore augmenter le coût de la main d'œuvre déjà élevé en Suisse même si c'est relativement minime. Du point de vue des multinationales étrangères, cela reste tout de même une hausse en finalité et le coût des employés fait partie des critères principaux dans le choix d'implantation de ce type de compagnies. D'autant plus qu'au vu des marges qui sont très difficilement augmentables dans le secteur des matières

premières, l'heure est à la recherche d'un maximum d'efficacité au niveau des coûts et des charges pour les négociants.

Afin d'explicitier l'impact potentiel de cette réforme quant aux revenus des participations, nous allons à nouveau utiliser Glencore en tant qu'exemple mais à travers son CEO cette fois. Cela nous permettra d'observer concrètement, bien qu'avec des chiffres ne pouvant refléter la situation réelle de cette personne, l'augmentation de l'impôt payé pour un investisseur qualifié, propriétaire d'une très large compagnie de trading de matières premières. Les pourcentages qui vont être utilisés correspondront à ceux grevant la fortune commerciale et seront ceux adoptés par le canton de Genève ainsi que par la Confédération dès janvier 2020. Le barème d'imposition utilisé pour l'IFD et le taux de l'impôt cantonal sont ceux correspondant à une personne célibataire sans enfant à charge, car il est impossible d'avoir la totalité des informations nécessaires afin d'effectuer le calcul en fonction du revenu dans le cas d'un ménage commun.

Effet du changement d'imposition des dividendes pour un investisseur qualifié		
Glencore & son CEO	2019 (avant RFFA)	2020 (post RFFA)
Bénéfice net réalisé ⁵⁴	CHF 3.408 milliards	CHF 3.408 milliards
Dividende distribué par action ⁵⁵	CHF 0.24 / action	CHF 0.24 / action
Total d'actions Glencore utilisées pour la distribution ⁵⁶	14'151'826'000	14'151'826'000
Participation totale du CEO	12% ⁵⁷	12%
Revenu généré par les dividendes	CHF 407.573 millions	CHF 407.573 millions
Part imposée au niveau fédéral ⁵⁸	50%	70%

⁵⁴ Glencore, « annual report 2018 »

⁵⁵ Glencore, « annual report 2018 »

⁵⁶ Glencore, « annual report 2018 »

⁵⁷ Participation hypothétique afin de faire du CEO un investisseur qualifié au sens de la loi, sinon il n'y pas de changement pour les possesseurs de <10% du capital

⁵⁸ 'RS 642.11 Loi Fédérale Du 14 Décembre 1990 Sur l'impôt Fédéral Direct (LIFD)'.

Barème d'imposition ⁵⁹	86'848.00 + 11.50 par 100.- de revenu supérieur à 755'200	86'848.00 + 11.50 par 100.- de revenu supérieur à 755'200
Montant de l'impôt fédéral	CHF 23'435'447.50	CHF 32'809'626.50
Part imposée au niveau cantonal ⁶⁰	50%	60%
Taux d'imposition ⁶¹	19%	19%
Montant de l'impôt cantonal	CHF 38'719'435	CHF 46'463'322
Montant total des deux impôts	CHF 62'154'880.50	CHF 79'272'948.50
Différence totale d'impôt	Augmentation du montant = CHF 17'118'068	
Différence en % sur le total	+ 27.541%	

Dès lors qu'un investisseur qualifié génère un revenu imposable annuel supérieur à CHF 755'200 pour l'IFD et au-dessus de CHF 609'103 au niveau cantonal, il va être assujéti selon le taux et le barème d'imposition utilisé dans le tableau. Cela veut dire qu'une personne remplissant ces conditions minimales en termes de revenu va voir sa charge fiscale augmenter de 27.541% au moment où la RFFA sera adoptée par les cantons. Au même titre que leurs compagnies, ces grands cadres de multinationales ont une grande mobilité géographique et sont capables de se relocaliser ailleurs afin de bénéficier d'un environnement fiscal plus attractif tout en bénéficiant du même confort qu'en Suisse au vu de leur rétribution.

Et donc, malgré un regain en termes de prévisibilité et de stabilité qui répond à un des besoins de ces compagnies ainsi que le retour d'un environnement fiscal en accord avec les normes internationales pour la Suisse, il n'en est pas moins, au vu de la situation, qu'il est très difficilement concevable de considérer la RFFA comme la source d'une hausse de la compétitivité de l'environnement économique helvétique. C'est un revers pour la Confédération qui voit, en finalité, la disparition de la batterie de mesures fiscales qui a favorisé son essor international en attirant un grand nombre de multinationales dans les années 90 et 2000. Le pays est surtout en train de tenter tant bien que mal de maintenir

⁵⁹ 'RS 642.11 Loi Fédérale Du 14 Décembre 1990 Sur l'impôt Fédéral Direct (LIFD)'.

⁶⁰ 'D 3 08 - Loi Sur l'imposition Des Personnes Physiques(LIPP)'.

⁶¹ 'D 3 08 - Loi Sur l'imposition Des Personnes Physiques(LIPP)'.

sa position préposée à la domiciliation des multinationales en évitant de voir son nom apparaître sur une liste noire de l'OCDE et de l'UE, mais l'on ne sait pas ce que l'avenir nous réserve. Bien heureusement, il reste d'autres avantages compétitifs à la Suisse mais aussi des solutions potentielles à mettre en place pour conserver ces grandes entreprises ainsi que certaines pistes qui sont encore explorables au niveau fiscal. Elles seront précisées dans le chapitre 5. *Recommandations relatives à l'amélioration de l'environnement suisse pour les négociants de matières premières* afin de redorer le blason de la Confédération au niveau de son environnement et surtout d'éviter un départ de ces entreprises internationales essentielles au bon fonctionnement de l'entier du pays.

4.2.4 Impact sur l'environnement de la Suisse

L'acceptation de la RFFA représente une première étape dans la conservation d'un environnement économique relativement attractif pour les entreprises de négoce que possède la Suisse. Dans le cas d'un refus, les conséquences auraient été impossibles à gérer et on aurait assisté à la délocalisation d'à peu près la totalité des multinationales et à un possible départ de toutes les multinationales étrangères qui ont de la facilité à se déplacer et qui n'auraient jamais accepté un tel changement radical dans leur fiscalité.

Les autorités suisses et cantonales ont tendance à dire que la réforme de l'imposition des entreprises va rendre au pays sa compétitivité. Cependant, lorsque l'on constate l'impact monétaire qu'aura la hausse du taux d'imposition pour les sociétés à statut couplé aux changements sur les revenus provenant de participations, ces augmentations pourraient bien finir par faire fuir certains des grands cadres et actionnaires domiciliés dans le pays. Si ces derniers venaient à quitter la Suisse, il est sûr que la compagnie du dirigeant, dont le siège se trouve ici, finira à terme par se déplacer au même titre que lui. En outre, il n'est pas négligeable que les taux pratiqués par les cantons restent plutôt attractifs mais certains pays comme l'Irlande ou les Pays-Bas se situent en dessous des taux pratiqués dans les cantons suisses en termes de fiscalité et cela grâce à des réformes du dispositif fiscal de ces pays au cours des dernières années.

Néanmoins, pour ce qui est des apports positifs du projet fiscal, ce que gagne l'environnement de la Suisse avec la RFFA, c'est le retour d'une certaine stabilité politique à laquelle les entreprises attachent une importance toute particulière de par la fiabilité d'antan qui a eu tendance à se dégrader récemment entre le projet fiscal en question, l'initiative pour des entreprises responsables et les négociations avec l'UE sur certains accords commerciaux. Sous cet angle, la réforme est un bon point parce qu'elle permet désormais aux multinationales de relever certaines incertitudes, d'effacer l'imprévisibilité engendrée par la réforme et, de ce fait, elles seront à même de prévoir des scénarios de taxation sur plusieurs années. Ces sociétés sont aussi assurées de continuer à bénéficier

de la sécurité juridique nécessaire pour investir en Europe et, plus globalement, à l'international. Cela signifie aussi la fin d'une période menaçante quant aux répercussions qui auraient pu affecter l'ensemble du pays s'il continuait à déroger aux standards internationaux.

De plus, si l'on n'assiste pas à un départ de ces multinationales essentielles pour la Suisse, cela prouvera que la Confédération helvétique aura été capable de maintenir sa compétitivité, c'est-à-dire que ces entreprises ont encore d'autres avantages, d'outils ainsi qu'un tissu économique adapté à la continuité de leur activité sans souffrir d'une trop importante perte d'efficacité. La conservation de ces sociétés sur le territoire signifie aussi que les compagnies offrant des biens et services connexes aux négociants vont pouvoir garder cette clientèle de poids qui représente pour elles de grosses commandes au travers des besoins particuliers relatifs directement ou indirectement à la poursuite des activités des traders en matières premières. Pour les PME, le fait de ne pas perdre ces clients se traduit aussi par la sauvegarde de nombreux emplois. Ces dernières auront aussi la possibilité de développer davantage leur offre de produits et de services en utilisant efficacement la somme résultant d'une fiscalité allégée pour celles qui réalisent un bénéfice. Si le scénario d'avenir correspond à celui-ci, cela encouragerait probablement un regain de croissance économique bénéfique à tous les cantons.

Toutefois, d'un autre côté et même si l'impact de la RFFA se prouvait aussi positif que dans les prévisions ci-dessus, la teneur de la réforme illustre d'une certaine façon le manque de vision à long terme du gouvernement suisse. On peut affirmer cela, car cette réforme représente plus un coût pour la Confédération et ses cantons plutôt qu'une réelle opportunité de développer davantage l'économie par l'attraction de nouvelles multinationales cherchant à relocaliser. Cette perspective court-termiste peut être observée en portant son regard sur les changements relatifs au financement de l'AVS qui ne sont que des solutions à court ou moyen terme. Les mesures prises ne sont, somme toute, qu'un moyen de financement des retraites restreint et limité dans le temps. Elles servent surtout de gain de temps pour trouver une solution concrète à cette problématique qui n'est pas nouvelle. De plus, des manques à gagner sont d'ores et déjà prévus pour les cantons et leur budget dès lors que les nouvelles lois seront adoptées au début de l'année prochaine. Bien sûr, certaines dispositions sont intéressantes et nécessaires comme l'augmentation des places disponibles dans les crèches ou la hausse du nombre de bénéficiaires de subsides du canton mais cela reste très contrasté quand l'on sait qu'environ 40% de la population genevoise ne paye pas d'impôt et qu'une étude pourrait être menée à ce sujet afin d'obtenir d'autres alternatives. C'est aussi à cause de ces déficits prévisionnels que des mesures compensatoires telles que la hausse de

l'imposition des dividendes ont été adoptées pour pallier aux trous créés par une partie du dispositif de la RFFA.

Et finalement, si l'effet de la réforme s'avérait totalement négatif et contraire aux prévisions faites par les collectivités publiques, l'impact du départ d'une grande compagnie de négoce et d'extraction comme Glencore serait très difficilement supportable pour la Suisse et surtout pour le canton de Zoug où l'entreprise est domiciliée.

4.3 Scénarii de départ d'une importante compagnie de négoce et son impact sur la Suisse

Dans la suite logique du paragraphe ci-dessus, nous allons explorer les effets hypothétiques du départ d'une société du calibre de Glencore qui nous servira d'exemple grâce au rapport annuel 2018 accessible à tous. Les scénarii vont permettre d'observer l'impact potentiel en utilisant trois degrés de gravité différents au niveau des pertes pour la Suisse et le canton de Zoug

Avant tout chose, nous allons définir les informations véridiques ainsi que les hypothèses globales utilisées afin d'aboutir à des scénarii les plus proches de la réalité si cela devait arriver. Les hypothèses inhérentes à chaque tableau en fonction du degré de gravité seront précisées juste au-dessus de chacun d'eux.

Pour commencer, la première des hypothèses globales suggère que la totalité du bénéfice avant impôt de Glencore est assujetti en Suisse. La seconde est relative aux taux et barèmes d'imposition utilisés qui ne correspondent uniquement à ceux pour les personnes célibataires sans enfant à charge. Pour les taux uniquement, ceux utilisés sont les taux effectifs et non pas directement ceux que l'on trouve dans la loi, car les impôts sont réputés être une charge déductible. Au niveau des trois importants actionnaires dont on peut se procurer les données et qui habitent à Zoug, nous trouvons le CEO, Ivan Glasenberg avec 8.66%⁶² du capital-actions de Glencore, David Maté Badanes avec 3.24%⁶³ et Telis Mistadikis avec 3.22%⁶⁴. Exception faite du premier, les scénarii vont se baser sur un départ conjoint de ces trois individus dès lors que Glencore quitte le territoire suisse. En ce qui concerne le calcul du revenu issu des participations, les chiffres du tableau précédent sur l'imposition des dividendes sont repris. Le bénéfice net sujet à distribution est de CHF 3.408 milliards, le nombre d'actions de 14'151'826'000 et le dividende par action de 24 centimes. La ligne intitulée « *Impôt fédéral sur le revenu des*

⁶² MarketScreener, 'GLENCORE'.

⁶³ MarketScreener, 'GLENCORE'

⁶⁴ MarketScreener, 'GLENCORE'

dividendes des actionnaires » ainsi que celle juste en dessous pour la part cantonale serviront à déterminer l'impôt pour les actionnaires importants sans compter le CEO qui sera à part. Le salaire du CEO est divulgué dans le rapport annuel de la compagnie et se monte à CHF 1'503'000. Il sera utilisé à part du salaire moyen du personnel pour le calcul de l'impôt sur le revenu du directeur et, de fait, également pour les cotisations sociales. L'impôt fédéral sur le revenu total (salaire et dividendes) du CEO est réuni dans le but de ne pas fausser les résultats, car il y aurait eu un double assujettissement des CHF 86'848 à cause du fonctionnement du barème de l'IFD. Ensuite, afin de définir un salaire moyen pour les 850 employés de l'entreprise, c'est la médiane des salaires suisses dans la branche financière qui a été choisie étant donné que c'est le secteur dont les salaires se rapprochent le plus du négoce. Elle est de CHF 111'672 par année et représente donc une masse salariale totale de CHF 94'921'200. Les cotisations sociales vont être calculées sur cette base. Tout comme le coût pour les caisses de chômage, le salaire annuel moyen sera utile en tant que gain assuré servant à l'évaluation des versements pour les chômeurs. L'hypothèse suggérée ici est que chaque personne est célibataire et recevra donc 70% de son gain assuré de la part du chômage.

Pour le premier scénario ci-dessous, les chiffres sous-entendent l'impact le plus faible des trois qui seront proposés en essayant de rester au plus proche de la réalité. Ici, nous allons suggérer que M. Mistadikis (3.22% du capital) ne quittera pas le pays. Au sein de scénario, la part d'employés se retrouvant au chômage en Suisse sera relativement basse pour une estimation de 20% de l'effectif, soit 170 personnes. Pour le cas présent, la durée de chômage sera estimée à 6 mois avant que ces dernières retrouvent un emploi. La part du personnel quittant la Suisse pour poursuivre leur carrière au sein de Glencore se situe à 50% et celle des travailleurs capables de trouver un nouvel employeur sans passer par la case chômage sera de 30%, soit respectivement 425 et 255 individus.

Scénario no 1 Scénario de relativement <i>faible</i> gravité pour la Suisse	Chiffres réalistes et hypothèses utilisées pour le calcul des pertes	Perte quantitative générée
Impôt sur le bénéfice payé par Glencore	Bénéfice avant impôt = 4'679 millions Taux IFD de 7.704% ⁶⁵ (CH) Taux de 1.926% ⁶⁶ (Zoug)	CHF360'470'160 CHF90'117'540
Contributions sociales moyennes versées par Glencore et les employés	AVS = 8.4% AI = 1.4% APG = 0.45% AC = 2.2% (jusqu'à 148'200) 20% au chômage, 50% plus en CH	CHF 8'272'383
Impôt fédéral sur le revenu des dividendes des actionnaires	Pour CHF 755'200 de revenu = CHF 86'848.00 + CHF11.50 par CHF100 de revenu en plus	CHF 12'655'129
Impôt cantonal sur le revenu des dividendes des actionnaires	Taux de 8% ⁶⁷ (Zoug) pour les revenus supérieurs à CHF 140'600	CHF 8'803'568
Impôt cantonal sur le revenu total du CEO (dividendes + salaire)	Salaire annuel total = 1'503'000.- ⁶⁸ Dividendes = 294'131'552,584.- Taux de 8% (Zoug)	CHF 23'650'764
Impôt fédéral sur le revenu total du CEO (dividendes + salaire)	Pour CHF 755'200 de revenu = CHF 86'848.00 + CHF11.50 par CHF100 de revenu en plus	CHF 33'997'974
Impôt cantonal des employés partant de Suisse ou au chômage	Médiane salaire annuel = 111'672.- ⁶⁹ Taux de 11.75% (Zoug) pour les revenus entre CHF88'900 et 112'600	CHF 7'807'269
Impôt fédéral des employés partant de Suisse ou au chômage	Pour CHF 103'600 de revenu = CHF 3'111.60, plus CHF8.80 par CHF100 de revenu en plus	CHF 2'274'052
Coût du chômage⁷⁰	Personnes sans enfant à charge reçoivent 70% de leur gain assuré	CHF 6'644'484
Coût global pour la Confédération	CHF 409'397'105	
Coût global pour le canton de Zoug	CHF 130'379'141	
Coût global pour les institutions sociales	CHF 14'916'867	

Pour le second scénario ci-dessous, les chiffres sous-entendent un impact de gravité moyenne en comparaison avec les deux autres. Au sein de celui-ci, la part d'employés se

⁶⁵ 'RS 642.11 Loi Fédérale Du 14 Décembre 1990 Sur l'impôt Fédéral Direct (LIFD)'.

⁶⁶ Volkswirtschaftsdirektion des Kantons Zug, 'Zug : Doing Business'.

⁶⁷ 'Kanton Zug - Erlass-Sammlung'.

⁶⁸ Glencore, '2018 Annual Report'.

⁶⁹ Office fédéral de la statistique, 'Niveau des salaires - Suisse'.

⁷⁰ Canton de Genève, 'Combien toucher et pendant combien de temps ?'

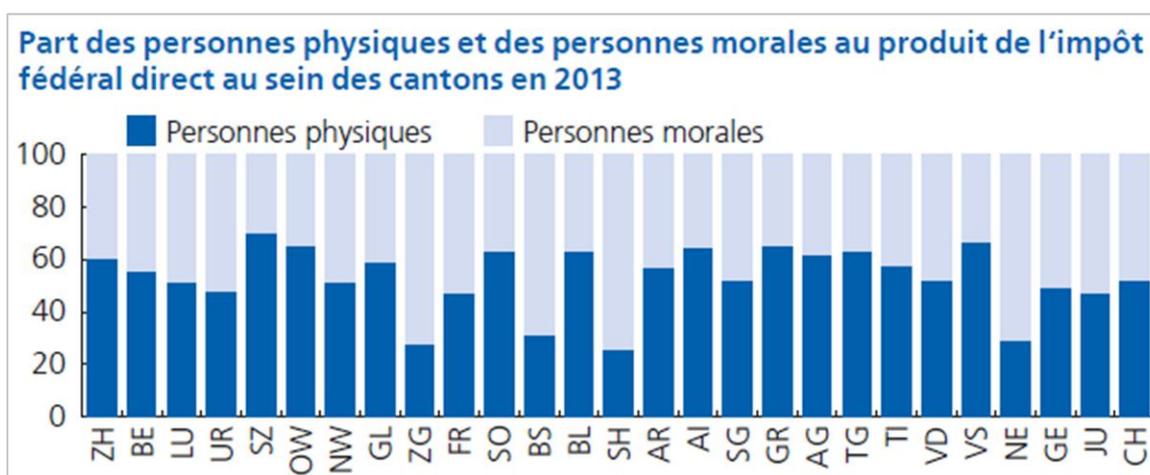
retrouvant au chômage en Suisse sera d'environ 30% de l'effectif, soit 255 personnes. Pour le cas présent, la durée de chômage sera estimée à une année entière avant que ces dernières retrouvent un emploi. La part du personnel quittant la Suisse pour poursuivre leur carrière au sein de Glencore se situe à 50% et celle des travailleurs capables de trouver un nouvel employeur sans passer par la case chômage sera de 20%, soit respectivement 425 et 170 individus.

Scénario no 2 Scénario de gravité <i>moyenne</i> pour la Suisse	Chiffres réalistes et hypothèses utilisées pour le calcul des pertes	Perte quantitative générée
Impôt sur le bénéfice payé par Glencore	Bénéfice avant impôt = 4'679 millions Taux IFD de 7.704% (CH) Taux de 1.926% (Zoug)	CHF360'470'160 CHF90'117'540
Contributions sociales moyennes versées par Glencore et les employés	AVS = 8.4% AI = 1.4% APG = 0.45% AC = 2.2% (jusqu'à 148'200) 20% au chômage, 50% plus en CH	CHF 9'454'151
Impôt fédéral sur le revenu des dividendes des actionnaires	Pour CHF 755'200 de revenu = CHF 86'848.00 + CHF11.50 par CHF100 de revenu en plus	CHF 25'232'140
Impôt cantonal sur le revenu des dividendes des actionnaires	Taux de 8% (Zoug) pour les revenus supérieurs à CHF 140'600	CHF 17'552'793
Impôt cantonal sur le revenu total du CEO (dividendes + salaire)	Salaires annuels totaux = 1'503'000.- Dividendes = 294'131'552,584.- Taux de 8% (Zoug)	CHF 23'650'764
Impôt fédéral sur le revenu total du CEO (dividendes + salaire)	Pour CHF 755'200 de revenu = CHF 86'848.00 + CHF11.50 par CHF100 de revenu en plus	CHF 33'997'974
Impôt cantonal des employés partant de Suisse ou au chômage	Médiane salaires annuels = 111'672.- Taux de 11.75% (Zoug) pour les revenus entre CHF88'900 et 112'600	CHF 8'922'593
Impôt fédéral des employés partant de Suisse ou au chômage	Pour CHF 103'600 de revenu = CHF 3'111.60, plus CHF8.80 par CHF100 de revenu en plus	CHF 2'598'916
Coût du chômage	Personnes sans enfant à charge reçoivent 70% de leur gain assuré	CHF 19'933'452
Coût global pour la Confédération	CHF 422'299'190	
Coût global pour le canton de Zoug	CHF 140'293'690	
Coût global pour les institutions sociales	CHF 29'387'603	

Pour le troisième et dernier scénario ci-dessous, les chiffres représentent un impact de gravité élevée en comparaison avec les deux autres. Au sein de celui-ci, la part d'employés se retrouvant au chômage en Suisse sera d'environ 40% de l'effectif, soit 340 personnes. La durée de chômage sera ici aussi estimée à une année avant que ces dernières retrouvent un emploi. La part du personnel quittant la Suisse pour poursuivre leur carrière au sein de Glencore se situe à 60%, soit 510 individus.

Scénario no 3 Scénario de gravité la <i>plus</i> élevée pour la Suisse	Chiffres réalistes et hypothèses utilisées pour le calcul des pertes	Perte quantitative générée
Impôt sur le bénéfice payé par Glencore	Bénéfice avant impôt = 4'679 millions Taux IFD de 7.704% (CH) Taux de 1.926% (Zoug)	CHF360'470'160 CHF90'117'540
Contributions sociales moyennes versées par Glencore et les employés	AVS = 8.4% AI = 1.4% APG = 0.45% AC = 2.2% (jusqu'à 148'200) 20% au chômage, 50% plus en CH	CHF 11'817'689
Impôt fédéral sur le revenu des dividendes des actionnaires	Pour CHF 755'200 de revenu = CHF 86'848.00 + CHF11.50 par CHF100 de revenu en plus	CHF 25'232'140
Impôt cantonal sur le revenu des dividendes des actionnaires	Taux de 8% (Zoug) pour les revenus supérieurs à CHF 140'600	CHF 17'552'793
Impôt cantonal sur le revenu total du CEO (dividendes + salaire)	Salaires annuels totaux = 1'503'000.- Dividendes = 294'131'552,584.- Taux de 8% (Zoug)	CHF 23'650'764
Impôt fédéral sur le revenu total du CEO (dividendes + salaire)	Pour CHF 755'200 de revenu = CHF 86'848.00 + CHF11.50 par CHF100 de revenu en plus	CHF 33'997'974
Impôt cantonal des employés partant de Suisse ou au chômage	Médiane salaires annuels = 111'672.- Taux de 11.75% (Zoug) pour les revenus entre CHF88'900 et 112'600	CHF 11'153'241
Impôt fédéral des employés partant de Suisse ou au chômage	Pour CHF 103'600 de revenu = CHF 3'111.60, plus CHF8.80 par CHF100 de revenu en plus	CHF 3'248'646
Coût du chômage	Personnes sans enfant à charge reçoivent 70% de leur gain assuré	CHF 26'577'936
Coût global pour la Confédération	CHF 422'948'920	
Coût global pour le canton de Zoug	CHF 142'474'338	
Coût global pour les institutions sociales	CHF 38'395'625	

Après avoir étudié les trois tableaux ci-dessus, on est à même de constater les impacts directs qu'aurait le départ de Glencore du territoire suisse et, plus précisément, du canton de Zoug. Les conséquences sont relatives aux catégories générales représentées dans les scénarii que l'on peut globalement réunir en deux différentes : la somme d'impôt perdue et la perte pour les institutions sociales comprenant les cotisations et le chômage à payer. En comparant simplement les pertes nettes fédérales et cantonales en termes d'impôt, c'est le financement de la Confédération qui va subir le plus important manque dans son budget. L'IFD a contribué pour 30.5% des recettes totales de la Confédération en 2018 ce qui revient à un montant de 22'446 millions de francs. L'imposition du revenu des contribuables et du bénéfice des personnes morales composent plus ou moins à parts égales l'entier de l'IFD⁷¹. L'imposition des personnes morales compte donc pour environ 11'223 millions. Avec une perte d'environ CHF 360.473 millions, on assisterait donc à l'évaporation d'une part de 3.212% de la contribution des entreprises à l'IFD pour 2018.



Source : Statistiques fiscales 2016, publiées par l'Administration fédérale des contributions AFC

Le graphique ci-dessus confirme la répartition de la provenance des contributions qui forment l'IFD. De plus, Zoug, avec une fiscalité proche des paradis fiscaux, réunit un nombre important de multinationales dont les conséquences de leurs absences seraient d'autant plus graves. Et donc, en considérant ces hypothèses comme relativement proches de la réalité, on dénote facilement toute l'importance que revêtent les grandes compagnies de négoce comme Glencore pour la Suisse et Zoug.

En outre, il ne faut pas oublier que les chiffres présentés correspondent aux pertes pour une année et, à moins d'attirer de nouvelles compagnies, le déficit sera toujours présent durant les années à venir. D'autant plus que le manque à gagner pourrait être encore plus important, car il est hautement probable que les salaires moyens payés aux employés de

⁷¹https://www.efv.admin.ch/efv/fr/home/finanzberichterstattung/bundeshaushalt_ueb/einnahmen.html

Glencore soient plus élevés que la médiane dont chaque scénario fait usage. Cette probabilité est due à la présence de bonus de fin d'année et de salaires plus hauts pour les cadres qui feraient donc augmenter la moyenne. Il n'est toutefois pas possible de chiffrer cela sans être en possession de toutes les données salariales. Une autre hypothèse intrinsèque qui est émise dans le calcul des pertes cantonales, est que les personnes retrouvant un emploi sans passer par le chômage vont être à nouveau employées à Zoug alors qu'il est fort probable que cela ne soit pas aussi simple. Ce qui signifie que, réellement, les pertes du canton de Suisse centrale pourraient être encore un peu plus élevées.

En revanche, on ne note pas de très fortes augmentations des impôts cantonaux et fédéraux entre les scénarii. C'est surtout au niveau du coût du chômage que la plus grande augmentation intervient. Même si les montants sont moins impressionnants que ceux des impôts, le financement des caisses de chômage et de pension représente un des défis autant pour le présent que l'avenir de la Suisse au vu des effets du vieillissement de la population sur les retraites.

De surcroît, nous ne nous sommes pas encore intéressés aux conséquences indirectes de la délocalisation de Glencore et elles sont nombreuses. Une perte de contrats et de profits serait à déplorer pour les entreprises fournissant des biens et services divers à la société de négoce comme les fiduciaires ou les banques. Les commerçants du canton de Zoug assisteraient également à une baisse de leur chiffre d'affaire à cause de la disparition des dépenses des ménages. Ce point reste très subjectif, car deux personnes avec le même revenu peuvent utiliser leur argent de manière très différente. Il n'en est pas moins qu'une firme comme Glencore génère des postes de travail indirects dans ces entreprises et des licenciements viendraient encore aggraver la situation cantonale.

En outre, à propos des sociétés qui ont des activités liées d'une manière ou d'une autre à la présence des compagnies de négoce de matières premières, on compte notamment les régies et, à travers celles-ci, les propriétaires immobiliers. Malgré qu'il y ait des sociétés avec beaucoup plus d'employés que celles qui nous intéressent, il n'en est pas moins que les entreprises actives dans le commerce de transit sont généralement établies dans de beaux immeubles avec des bureaux proposant une infrastructure récente et adaptée à leur besoin en termes de technologie dans la conduite de leurs activités. Elles représentent des surfaces commerciales essentielles pour les régisseurs qui ont tendance à faire payer relativement plus cher le coût du mètre carré à ce type de firmes. Les régies actives sur les lieux où se concentrent les traders auraient beaucoup de mal à retrouver un locataire pour ce genre de surface commerciale dans un marché déjà relativement complexe. Selon les données de juin de l'année dernière, on comptait plus

de 750'000m² de zones commerciales disponibles à la location et le taux de vacance se situe entre 5 et 6% ce qui est considéré comme élevé⁷². D'autant plus que, même en trouvant de nouveaux utilisateurs pour les bureaux laissés vides, il restera probablement un manque à gagner, car les régies seront amenées à faire des compromis en réduisant le prix annuel du mètre carré pour les nouveaux locataires qui n'auront pas les mêmes capacités financières dans la majeure partie des cas.

De plus, une baisse des dépenses représente aussi une réduction des revenus de la TVA pour la Confédération alors même que cette taxe est la source principale de financement pour le budget de la Suisse devant l'IFD, l'impôt anticipé ou encore l'impôt sur les huiles minérales⁷³.

Pour conclure, au moyen des scénarii, on constate donc concrètement que l'importance des compagnies de négoce de matières premières pour la Suisse n'est absolument pas négligeable et les conséquences globales d'un départ d'une entreprise de cette taille, ou de toute autre grande multinationale, serait très difficile à compenser. Cela est dû, tout d'abord, à l'impact direct qu'aurait une délocalisation hors de la Suisse. Puis, les conséquences indirectes dont font parties celles mentionnées ci-dessus à titre d'exemple seraient comme un cercle sans fin où les pertes commerciales des PME suisses entraîneraient des manques à gagner pour les personnes physiques, pour d'autres entreprises ainsi que pour la Confédération en finalité.

⁷² <https://www.letemps.ch/economie/surfaces-commerciales-geneve-tirons-lecons-passe>

⁷³ AFF, 'Recettes'.

5. Recommandations relatives à l'amélioration de l'environnement suisse pour les négociants en matières premières

En se basant sur le positionnement actuel des centres concurrents et les évolutions des années précédentes, la Suisse a la nécessité de mettre en œuvre des améliorations continues et coordonnées au travers de plusieurs dimensions lui faisant défaut. Le pays peut aussi s'appliquer à profiter des opportunités relatives aux atouts déjà présents qui peuvent être optimisés. Ces efforts devraient être menés avec pour objectif commun de maintenir l'attractivité de la Suisse tout en façonnant de nouveaux moyens d'augmenter sa compétitivité. Les recommandations ci-dessous cherchent à satisfaire ces nécessités d'évolution multidimensionnelle.

5.1 L'importance de la formation pour une main d'œuvre qualifiée

L'attrait des talents étrangers dans notre pays s'avère de plus en plus difficile en dépit des salaires élevés qui sont compensés par un coût de la vie qui l'est tout autant. Néanmoins, cela ne devrait pas être un réel problème pour la Suisse, car nous bénéficions d'une formation universitaire spécifique au secteur permettant l'obtention d'un Master. Cet enseignement académique est un atout unique et le seul de ce genre disponible en Europe. En plus de cela, il existe aussi un certain nombre de formations professionnelles proposées directement par la STSA.

En revanche, quand l'on s'intéresse à l'importance du secteur des matières premières à Genève et que l'on sait qu'il contribue pour 22% des revenus fiscaux du canton, on peut supposer que les autorités cantonales participent au financement du programme universitaire du « Master in Commodity trading ». Mais la supposition est infondée, alors même que la plupart des autres programmes reçoivent une contribution du canton. Le Master bénéficie de la reconnaissance universitaire internationale, mais son financement est uniquement assuré par la STSA et les entreprises du secteur. L'Université de Genève pourrait apporter une part de cotisation pour permettre à la formation de se développer davantage. Cela aurait pour effet d'améliorer le rassemblement de talents dans le domaine des matières premières et contribuerait au positionnement de la Suisse sur cet aspect essentiel aux yeux des compagnies.

Il revient aussi aux élèves du Master, ainsi qu'à ceux de l'option majeure de la Haute école de gestion (Genève) relative au négoce de matières premières, de perpétuer ces formations et de prouver aux futurs employeurs qu'elles sont des gages de qualité

auxquels ils peuvent se fier pour s'assurer la disponibilité de main d'œuvre jeune et déjà bien formée.

5.2 Opportunité d'innovation technologique

Le secteur du trading est encore largement basé sur une utilisation de supports papier à tous les niveaux. Selon un rapport de EY sur le négoce de matières premières⁷⁴, on compte 275'000 millions de courriels envoyés annuellement par les traders afin de traiter seulement 11'000 cargaisons maritimes de grains. L'impression physique de l'entièreté de ces emails reviendrait à créer une pile équivalente à 3 fois la taille du Mont Everest. De plus, les entreprises travaillant avec de nombreuses banques peuvent avoir à envoyer jusqu'à une trentaine de documents dans le but de remplir les KYC⁷⁵ de ces dernières. Dans l'activité quotidienne des compagnies de trading, il y a aussi beaucoup de processus qui requièrent une vérification et confirmation des informations qui ne sont pas des tâches apportant une quelconque valeur ajoutée.

A ce propos, de nouvelles technologies potentielles pourraient venir changer cette façon de faire en faisant évoluer les processus de travail afin d'éliminer les tâches répétitives et de se concentrer sur celles à valeur ajoutée. Selon le même rapport de EY, les entreprises qui investissent dans les nouvelles technologies pourraient surperformer celles qui ne le font pas. Dans certains domaines, les gains d'efficacité pourraient aller jusqu'à environ 25-30%.

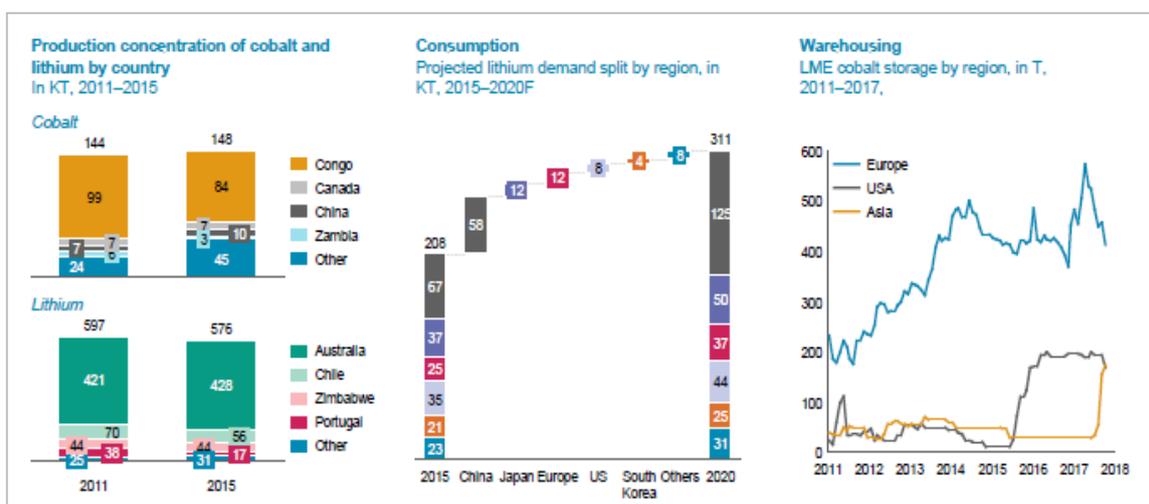
Cependant, avant d'en arriver à des gains d'efficacité, il est important pour la Suisse de poursuivre son positionnement ouvert vis-à-vis des nouvelles technologies en adaptant sa réglementation pour permettre le développement de celles-ci. Pour mener à bien ce défi, le pays devra pouvoir offrir un écosystème incitant l'innovation incluant la disponibilité de talents, des services professionnels et un cadre légal attractif pour les firmes voulant adopter les inventions dès leur commercialisation. L'apparition de technologies novatrices permettant l'évolution du secteur des matières premières donnerait un avantage compétitif pour la Suisse en vue d'attirer les compagnies prêtes à adopter ces nouveaux outils de travail. De plus, si les évolutions donnent la possibilité aux entreprises de réduire leurs coûts, notre pays réduirait l'avantage comparatif dont bénéficient les autres centres de négoce qui offrent des coûts plus bas aux compagnies.

⁷⁴ EY, 'Commodity trading and risk management systems overview'.

⁷⁵ Know Your Client, procédure standard utilisée par les banques afin de connaître et de vérifier les informations sur les nouveaux clients potentiels

5.3 Développement du négoce de nouvelles classes de matières premières

A ce propos, il n'est pas question de matières premières complètement nouvelles qui viendraient d'être découvertes, mais plutôt de profiter de la croissance de la demande de certains métaux. En particulier ceux qui sont liés à la production de technologies récentes et de véhicules électriques. Il y a une tendance poussée qui tend de plus en plus à l'utilisation d'énergie propre et de véhicules fonctionnant à l'électricité. Cela a pour conséquence un changement des comportements des consommateurs et a le potentiel de partiellement refaçonner les marchés traditionnels de métaux.



Source : Oliver Wyman, 'The Swiss Commodity Trading Sector : Competitiveness and Integrity'.

Les graphiques ci-dessus sont relatifs à certains aspects du cobalt et du lithium qui sont tous deux utilisés dans la fabrication de batteries nécessaires dans la conception des véhicules à énergie électrique. Pour celui de gauche, on observe donc qu'il y a une forte concentration pour ces deux matériaux. En ce qui concerne le cobalt, environ 50-60% des réserves mondiales sont situées en République Démocratique du Congo et, au niveau du lithium, on constate que c'est même plus de 70% de sa quantité totale qui se trouvent en Australie. Pour les deux matériaux, la part restante des réserves est dispersée dans divers autres pays. Puis, le second graphique représente une prévision de la consommation de lithium montrant l'évolution prévue entre 2015 et 2020. La demande de la Chine serait donc largement augmentée par la croissance de sa production de batterie lithium-ion qui a la capacité d'être rechargée et qui est fortement utilisée dans l'industrie des smartphones. Pour le cobalt, c'est l'intérêt pour les voitures électriques qui ont fait fortement grimper sa consommation. Finalement, on voit sur la troisième figure à quel point le stockage de cobalt au sein des entrepôts du LME ont largement augmenté dès 2014-15.

Pour que la Suisse puisse bénéficier de la croissance de la demande pour ces matières premières, elle doit tirer parti de l'importante population de négociants de métaux et des

gros volumes déjà négociés depuis notre pays. Il sera également nécessaire d'être à même de connecter les lieux de production et les points de consommation de la meilleure manière en profitant du fuseau horaire central de la Suisse ainsi qu'en profitant de la proximité et de l'accès aux infrastructures de stockage du LME.

Pour ce faire, certains prérequis existent tels que la capacité à conserver les négociants de métaux déjà présents en Suisse, surtout ceux qui couvrent les pays avec d'importantes réserves comme le montrait le graphique au-dessus. La concurrence risque d'être dur sur ce terrain avec Singapour qui bénéficie d'une forte proximité avec l'Australie pour le lithium et avec la Chine pour la consommation. Pour profiter de la hausse de croissance, il serait aussi nécessaire de développer un puissant réseau de négoce à travers les fuseaux horaires pour justement connecter l'offre à la demande.

5.4 Proposition relative à l'intégrité

Au vu de l'avancée de la Suisse en matière d'intégrité et de son système politique, il pourrait y avoir une opportunité unique de mettre en place une plateforme permettant des discussions constructives entre le secteur privé, les délégués des autorités suisses et les ONG sur les sujets de l'éthique, de la transparence et du développement durable. Cela pourrait permettre l'établissement d'un dialogue se concentrant sur des problèmes spécifiques à chaque compagnie plutôt qu'au secteur tout entier. Ceci pourrait amener à la mise en place d'un ensemble d'actions faites sur mesure qui servirait à solutionner efficacement et directement les soucis inhérents à l'activité spécifique de l'entreprise en question. Pour les sociétés prenant part à ce processus, cela pourrait leur éviter de subir une augmentation des coûts trop importante à cause d'obligations plus globales et moins adaptées et la gestion des risques rencontrés n'en serait qu'améliorée.

Avec des résultats à l'appui, l'adoption efficiente d'un dispositif de cette sorte renforcerait potentiellement l'écosystème suisse et sa réputation en prouvant l'importance que les autorités donnent au secteur des matières premières et aux risques liés à cette activité.

5.5 Recommandations concernant la fiscalité

En termes de législation fiscale internationale pour les entreprises, il y a une tendance marquée vers l'alignement des règles comme celles de l'OCDE à travers son programme BEPS. Parmi les centres de négoce, en concurrence avec la Suisse, mentionnés précédemment, on ne compte que Dubaï où ces normes n'ont pas été implémentées. De plus, selon les informations transmises par M. Kleiner au sein de *l'annexe 2*, l'OCDE serait aussi en discussion pour mettre en place un taux d'imposition unique pour tous les pays faisant partie de l'organisation. Bien que concrètement très difficilement réalisable et que ce genre de processus ait tendance à prendre beaucoup de temps avant de se

concrétiser, c'est une hypothèse qui, néanmoins, ne peut être ignorée au vu de ses conséquences potentielles. Si tous les concurrents de la place économique helvétique et la Suisse sont imposés au même taux, la Suisse serait perdante, car elle aura perdu l'avantage que lui apporte sa fiscalité des entreprises. A ce moment-là, les entreprises réfléchiraient en termes de coûts et la Suisse est mal placée à ce niveau-là. Les compagnies pourraient donc préférer d'autres lieux moins coûteux pour leur main d'œuvre, car notre pays ne pourrait plus compenser ses coûts élevés grâce à sa taxation intéressante. Si la Suisse a un certain poids dans les discussions à ce sujet, elle doit l'utiliser pour éviter que cela arrive.

En outre, après avoir constaté l'impact de l'imposition de la fortune et des revenus en découlant, il pourrait être nécessaire et avantageux pour la Suisse de revoir le fonctionnement de son système fiscal sur ce point spécifique. Une analyse en profondeur serait requise avant d'effectuer tout changement, mais ce système a été mis en place au siècle dernier et l'économie mondiale n'a aujourd'hui plus rien de ce qu'elle était avec l'arrivée du commerce numérique et d'autres facteurs technologiques. De plus, plusieurs pays européens proposent désormais des conditions fiscales attractives pour les riches étrangers et, même avec sa fiscalité privée élevée, la France a dernièrement supprimé son impôt grevant la fortune.

Avec les normes de l'OCDE, il est maintenant impossible d'avantager certaines entreprises aux caractéristiques spécifiques. Quant à l'impôt sur la fortune, nous avons observé son impact sur le revenu issu des participations. Le fait d'imposer la fortune commerciale revient à pratiquer une double imposition et son impact est particulièrement important pour les grands actionnaires des entreprises suisses en dépit de la réduction relative aux actionnaires qualifiés. La fortune commerciale d'un entrepreneur fait partie de son outil de travail. Elle n'a pas la même liquidité que des actions cotées qui peuvent être revendues sans peine et celles-ci créent des emplois qui génèrent des recettes fiscales pour les cantons et la Confédération. La création d'un système au fonctionnement plus adapté à l'économie digitale du 21^{ème} siècle, qui supprimerait l'assujettissement de la fortune commerciale, pourrait être une piste à suivre. Elle permettrait potentiellement d'attirer plus d'entrepreneurs avec de nouveaux arguments fiscaux, car il est indéniable que la Suisse a de moins en moins la capacité de compenser ses coûts élevés par une charge fiscale basse pour les personnes morales.

Conclusion

Les temps où la Suisse regroupait tellement d'avantages pour les entreprises de négoce de matières premières qu'elle n'avait rien à craindre des autres pays concurrents sont désormais révolus. L'attractivité du territoire helvétique a connu des dégradations causées autant par des changements internes au pays que par des facteurs externes. Parmi les causes externes de cette baisse de l'attrait, on note tout particulièrement la montée en puissance de Singapour qui fait figure de principal concurrent à la Suisse pour le secteur du commerce de transit. Cette omniprésence de Singapour, combinée avec les changements de flux de matières premières à travers le monde qui tendent à se concentrer de plus en plus vers la partie asiatique du globe, entraîne une nécessité pour notre pays de revoir son positionnement global afin de conserver toute son importance et ses atouts pour attirer et garder les entreprises étrangères.

Comme nous avons également pu le voir, le constat établi sur la Suisse et son environnement économique, politique et juridique n'est pas uniquement négatif et le pays compte encore des atouts pour faire pencher les décisions d'implantation des compagnies voulant étendre leurs activités ou trouver un nouveau siège régional et/ou international. Cependant, sur le long terme, il n'est plus possible de n'avoir pour objectif que la conservation de l'écosystème que possède la Suisse. Au vu de l'agressivité des concurrents et des évolutions perpétuelles du monde économique, il convient à la Confédération suisse de se positionner de façon adaptée pour permettre à ses atouts de se bonifier et d'en développer de nouveaux en profitant des dernières tendances émergentes qui représentent des opportunités.

Dans la construction d'un cadre permettant la réalisation de ces objectifs, la Suisse devrait se positionner en tant que précurseur pour favoriser le développement de nouvelles technologies dans l'industrie permettant une réduction des coûts qui améliorerait la compétitivité de sa place économique. Cette position axée sur le futur devrait également se traduire par des efforts visant à développer le commerce des matières premières comme le cobalt et le lithium qui sont, encore maintenant, en train de connaître une forte évolution au niveau de leur demande pour la fabrication de produits technologiques complexes. Cela permettrait aussi d'exploiter l'intérêt relativement nouveau des consommateurs pour les véhicules électriques.

De plus en tant que pionnière sur la réglementation relative à l'intégrité, il faudrait promouvoir l'acceptation du contre-projet sur les multinationales responsables afin de faire un compromis et d'éviter les obligations trop strictes formulées par l'initiative populaire. Par la suite, cela donnerait l'opportunité de mettre en place des discussions

constructives entre les acteurs du secteur privé, les ONG qui œuvrent pour le respect des Principes directeurs des Nations Unies et les autorités suisses afin de créer des plans d'action spécifiques à chaque entreprises qui en a la nécessité. C'est aussi une opportunité de prouver à toute la communauté de traders présents dans notre pays à quel point le gouvernement porte de l'intérêt pour ce secteur essentiel à la bonne marche de la Suisse.

Finalement, en faisant usage d'une perspective plus globale vis-à-vis des thèmes traités au cours de ce travail, la plupart des sujets qui ont été analysés ne sont pas uniquement relatifs aux compagnies de négoce de matières premières, mais le regain potentiel d'attractivité et de compétitivité dont peut encore bénéficier la Suisse serait une avancée positive qui toucherait toutes les multinationales actives dans le pays quel que soit leur domaine d'activité. L'intérêt d'un repositionnement ne se cantonne donc pas au commerce de transit et il est d'autant plus important vu sous cet angle-ci.

Bibliographie

« AGEFI Commodities 2018 - The Dawn of a New Era ». Consulté le 16 avril 2019. <http://online.pubhtml5.com/qtn/tuug/#p=23>.

« AGEFI Commodities 2019 ». Consulté le 16 avril 2019. http://agefi.ch/diff/indices/20190409cronkitwypdotsh1/201904_indices_22_special-commodities.pdf.

« Comment la Suisse est devenue un géant du trading de matières premières ». Consulté le 13 mars 2019. <https://www.letemps.ch/dossiers/charbon-grain-petrole-metal-coton-suisse-devenue-un-geant-trading-matieres-premieres>.

« Commodity trading in Switzerland – Public Eye ». Consulté le 29 octobre 2018. <https://www.publiceye.ch/en/topics-background/commodities-trade/commodities/commodity-trading-in-switzerland/>.

Ferro-Luzzi, Giovanni, et Difei Ouyang. « SRIC Commodity Trading Monitoring Report », s. d., 18.

« IHRB_The_Swiss_Commodities_Trading_Sector_-_A_Mapping_Study_March_2017.pdf ». Consulté le 1 avril 2019. https://stsa.swiss/application/files/9714/8967/9844/IHRB_The_Swiss_Commodities_Trading_Sector_-_A_Mapping_Study_March_2017.pdf.

« La Suisse et le négoce - factsheet ». Consulté le 28 novembre 2018. https://sciencesnaturelles.ch/uuid/7ab7eb18-b30b-5d53-bf44-7644b390e87d?r=20181114170944_1527108431_99c83a3c-9fd8-5137-9b48-8e7a69c14ede.

« LCTA Who are We – LCTA ». Consulté le 29 octobre 2018. <https://www.lcta.ch/en/who-are-we/>.

McKinsey & Company. « Switzerland Wake Up : Reinforcing Switzerland's attractiveness to multinationals », s. d.

« Natural Resource Governance Institute | ». Consulté le 29 octobre 2018. <https://resourcegovernance.org/>.

« Négoce de matières premières EDA Admin ». Consulté le 28 novembre 2018. <https://www.eda.admin.ch/aboutswitzerland/fr/home/wirtschaft/taetigkeitsgebiete/rohstoffhandel.html>.

« Promotions économiques cantonales (CH) ». S-GE. Consulté le 22 novembre 2018. <https://www.s-ge.com/fr/promotions-economiques-cantonales>.

Salmon, Robert, et Christopher H. Cordey. Heidi, réveille-toi !: La Suisse est-elle tombée dans les pièges du succès ? Éditions Slatkine, 2016.

SECO, Secrétariat d'Etat à l'économie. « Matières premières ». Consulté le 28 novembre 2018.

https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Aussenwirtschaftspolitik_Wirtschaftliche_Zusammenarbeit/Wirtschaftsbeziehungen/Rohstoffe.html.

« Site de promotion du canton de Genève ». Consulté le 22 novembre 2018. <http://www.whygeneva.ch/fr/negoce-et-financement-du-negoce>.

« STSA :: Commodity Trading in Switzerland ». Consulté le 29 octobre 2018. <https://stsa.swiss/knowledge/switzerland>.

« Brexit: la Suisse va profiter de la phase de transition ». Bilan. Consulté le 6 mai 2019. <https://www.bilan.ch/economie/brexit-la-suisse-va-profiter-de-la-phase-de-transition>.

« EU ratchets up pressure on Swiss to clinch new treaty - SWI swissinfo.ch ». Consulté le 15 octobre 2018. https://www.swissinfo.ch/eng/bern--brussels--brexit_eu-ratchets-up-pressure-on-swiss-to-clinch-new-treaty/44418174.

« Les conclusions sur les relations Suisse-UE définitivement adoptées ». Bilan. Consulté le 6 mai 2019. <https://www.bilan.ch/economie/les-conclusions-sur-les-relations-suisse-ue-definitivement-adoptees>.

STSA. « Rapport annuel STSA 2018 », s. d.

Times, Ralph Atkins in Zurich and Alex Barker in Brussels, Financial. « The Brexit Effect: Brussels Tries to Blunt the Swiss Model ». SWI swissinfo.ch. Consulté le 15 octobre 2018. https://www.swissinfo.ch/eng/politics/bern-and-brussels_the-brexit-effect-brussels-tries-to-blunt-the-swiss-model/44441022.

« Unclear Brexit Deal Could Damage UK Oil Industry ». OilPrice.com. Consulté le 29 novembre 2018. <https://oilprice.com/Latest-Energy-News/World-News/Unclear-Brexit-Deal-Could-Damage-UK-Oil-Industry.html>.

« 17.498 | Contre-projet indirect à l'initiative populaire "Entreprises responsables - pour protéger l'être humain et l'environnement" | Objet | Le Parlement suisse ». Consulté le 13 juillet 2019. <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20170498>.

ChF, Chancellerie fédérale. « Droits politiques ». Consulté le 27 février 2019. <https://www.bk.admin.ch/bk/fr/home/politische-rechte/pore-referenzseite.html>.

« En quoi l'initiative est-elle si dangereuse? » economiesuisse. Consulté le 12 juillet 2019. <https://www.economiesuisse.ch/fr/articles/warum-so-gefaehrlich-konzern-initiative>.

Garessus, Emmanuel. « L'initiative pour des multinationales responsables coûterait plusieurs milliards, d'après Avenir Suisse », 1 mars 2019. <https://www.letemps.ch/economie/linitiative-multinationales-responsables-couterait-plusieurs-milliards-dapres-avenir>.

« Guidance on Implementing the UN Guiding Principles on Business and Human Rights », s. d.

« Heat is on for Swiss commodities sector - SWI swissinfo.ch ». Consulté le 29 octobre 2018. https://www.swissinfo.ch/eng/business/citizen-power_heat-is-on-for-swiss-commodities-sector/42022608.

« L'initiative pour des multinationales responsables ». Consulté le 12 juillet 2019. [/fr/thematiques/initiative-multinationales-responsables](https://www.parlament.ch/fr/thematiques/initiative-multinationales-responsables).

Message relatif à l'initiative populaire « Entreprises responsables - pour protéger l'être humain et l'environnement » (2017).

« Natural Resource Governance Institute | ». Consulté le 29 octobre 2018. <https://resourcegovernance.org/>.

Normand*, Jonathan. « Responsabilité des entreprises: du changement en 2019? » Consulté le 16 avril 2019. <http://www.agefi.com/home/acteurs/detail/edition/online/article/responsabilite-des-entreprises-du-changement-en-2019-484754.html>.

« Oui au libre-échange avec le Mercosur, mais pas à tout prix – Public Eye ». Consulté le 29 octobre 2018. https://www.publiceye.ch/fr/medias/communique-de-presse/oui_au_libre_echange_avec_le_mercosur_mais_pas_a_tout_prix/.

« Resource curse – Public Eye ». Consulté le 29 octobre 2018. <https://www.publiceye.ch/en/topics-background/commodities-trade/commodities/resource-curse/>.

« ROHMA - Bienvenue sur le site de l'Autorité de surveillance des marchés de matières premières - ROHMA ». Consulté le 29 octobre 2018. <https://www.rohma.ch/fr/>.

SA, Agefi. « La question de la juridiction applicable aux multinationales divise ». Consulté le 16 avril 2019. <http://www.agefi.com/home/politique/detail/edition/online/article/linitiative-entreprises-responsables---pour-protoger-letre-humain-et-lenvironnement-veut-obliger-les-societes-a-examiner-regulierement-les-consequences-de-leur-activite-sur-les-droits-de-485540.html>.

———. « Un guide suisse pour le négoce des matières premières ». Consulté le 16 avril 2019. <http://www.agefi.com/home/politique/detail/edition/online/article/en-collaboration-avec-le-dfae-le-seco-a-lance-un-guide-qui-doit-assurer-que-le-negoce-de-matieres-premieres-puisse-prosperer-tout-en-garantissant-le-respect-des-droits-de-lhomme-483385.html>.

« Vers un vote sur la responsabilité des entreprises? » Amnesty International Suisse. Consulté le 14 juillet 2019. <https://www.amnesty.ch/fr/contacts/media/opinions/docs/2019/vers-un-vote-sur-la-responsabilite-des-entreprises>.

Besson, Sylvain. « Les pressions de l'UE menacent le paradis du négoce », 26 août 2012. <https://www.letemps.ch/suisse/pressions-lue-menacent-paradis-negoce>.

« D 3 08 - Loi sur l'imposition des personnes physiques(LIPP) ». Consulté le 2 juillet 2019. https://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_D3_08.html.

Dubas, Sébastien, et Sylvain Besson. « Ces gâteries fiscales qui ont attiré les traders en Suisse », 26 janvier 2017. <https://www.letemps.ch/economie/gateries-fiscales-ont-attire-traders-suisse>.

« Erosion de la base d'imposition et transfert de bénéficiaires - OCDE ». Consulté le 24 juin 2019. <https://www.oecd.org/fr/ctp/beps/>.

« ey-webcast-5-february-2019.pdf ». Consulté le 16 avril 2019. [https://www.ey.com/Publication/vwLUAssets/ey-webcast-5-february-2019/\\$FILE/ey-webcast-5-february-2019.pdf](https://www.ey.com/Publication/vwLUAssets/ey-webcast-5-february-2019/$FILE/ey-webcast-5-february-2019.pdf).

« Finance et fiscalité - FER Genève ». Consulté le 17 avril 2019. <https://www.fer-ge.ch/web/fer-ge/finance-fiscalite>.

Garessus, Emmanuel. « Salaire ou dividende, l'autre défi de la réforme RFFA », 14 avril 2019. <https://www.letemps.ch/economie/salaire-dividende-lautre-defi-reforme-rffa>.

Glencore. « 2018 Annual Report ». Glencore. Consulté le 27 juin 2019. <https://www.glencore.com/index/investors/reports-results/2018-annual-report>.

« Historique et situation actuelle - FER Genève ». Consulté le 16 avril 2019. <https://www.fer-ge.ch/web/fer-ge/historique-situation-actuelle>.

« Il faut revoir l'imposition de la fortune en Suisse ». Bilan. Consulté le 28 juin 2019. https://www.bilan.ch/opinions/il_faut_revoir_l_imposition_de_la_fortune_en_suisse.

« Les multinationales en bref - Groupement des Entreprises Multinationales (GEM) ». Consulté le 26 juin 2019. <https://www.gemonline.ch/fr/presentation/les-multinationales-en-bref.html>.

« Message concernant la loi fédérale sur le Projet fiscal 17 (PF 17) », 2018, 130.

« Mesures fiscales - FER Genève ». Consulté le 16 avril 2019. <https://www.fer-ge.ch/web/fer-ge/mesures-fiscales>.

Plüss, Jessica Davis. « Le poids globalement positif des multinationales en Suisse ». SWI swissinfo.ch. Consulté le 26 juin 2019. https://www.swissinfo.ch/fre/economie/globalisation_le-poids-globalement-positif-des-multinationales-en-suisse/44353040.

« Pourquoi une réforme fiscale? - FER Genève ». Consulté le 16 avril 2019. <https://www.fer-ge.ch/web/fer-ge/pourquoi-une-reforme-fiscale->

« Promotions économiques cantonales (CH) ». S-GE. Consulté le 22 novembre 2018. <https://www.s-ge.com/fr/promotions-economiques-cantonales>.

« Qualité de la localisation en 2025 – Perspectives après la réforme fiscale: Genève à la 4e place, Vaud gagne quatre rangs ». Credit Suisse. Consulté le 11 juillet 2019. <https://www.credit-suisse.com/corporate/fr/articles/media-releases/locational-quality-2025---outlook-after-the-tax-reform--zug-defe-201811.html>.

« Recettes fiscales de la Confédération helvétique ». Consulté le 17 juin 2019. https://www.efv.admin.ch/efv/fr/home/finanzberichterstattung/bundeshaushalt_ueb/einnahmen.html.

République et canton de Genève. « Réforme de l'imposition des entreprises ». GE.CH – République et canton de Genève. Consulté le 18 février 2019. <https://www.ge.ch/dossier/reforme-imposition-entreprises>.

« RS 642.11 Loi fédérale du 14 décembre 1990 sur l'impôt fédéral direct (LIFD) ». Consulté le 2 juillet 2019. <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19900329/index.html>.

« Site de promotion du canton de Genève ». Consulté le 22 novembre 2018. <http://www.whygeneva.ch/fr/negoce-et-financement-du-negoce>.

« Sociétés à statut particulier : de quoi s'agit-il ? » economiesuisse. Consulté le 17 avril 2019. <https://www.economiesuisse.ch/fr/articles/societes-statut-particulier-de-quoi-sagit-il>.

« Switzerland ». Glencore. Consulté le 28 juin 2019. <https://www.glencore.com/ask-glencore/switzerland>.

« Switzerland to Hold Public Referendum on Swiss Tax and Social Security Reform ». Consulté le 16 avril 2019. <https://www.ey.com/gl/en/services/tax/international-tax/alert-switzerland-to-hold-public-referendum-on-swiss-tax-and-social-security-reform>.

Wuthrich, Bernard. « RFFA: un investissement ou une énorme perte? », 10 avril 2019. <https://www.letemps.ch/suisse/rffa-un-investissement-une-enorme-perte>.

« L'influence de la Chine sur les marchés de matières premières ». Investors' Corner (blog), 27 juin 2018. <https://investors-corner.bnpparibas-am.com/fr/themes-dinvestissement/chine-marches-matieres-premieres/>.

Reuters. « Russia's Oil Exports to Europe Decline as Quality Worsens ». Reuters, 8 mai 2018. <https://www.reuters.com/article/us-russia-oil-urals-idUSKBN1I923D>.

Banque Mondiale. « Classement de la Banque Mondiale : score de la facilité de faire des affaires ». Classement, s. d.

« Commodities_2017_pages.pdf ». Consulté le 1 avril 2019. https://stsa.swiss/application/files/4714/8940/5128/Commodities_2017_pages.pdf.

« Compétitivité : "les atouts de la Suisse restent intacts" selon Credit Suisse ». Bilan. Consulté le 6 mai 2019. <https://www.bilan.ch/economie/competitivite-les-atouts-de-la-suisse-restent-intacts-selon-credit-suisse>.

« Compétitivité suisse : l'avertissement du WEF ». Bilan. Consulté le 6 mai 2019. https://www.bilan.ch/economie/competitivite_suisse_l_avertissement_du_wef.

Etienne, Richard. « Un grand du négoce genevois s'inquiète pour la Suisse ». TDG, 2 mars 2016, sect. Économie. <https://www.tdg.ch/economie/entreprises/grand-negoce-genevois-s-inquiete-suisse/story/29560890>.

Floret, Elsa. « Vers un retour de Bank of China à Genève ». Consulté le 10 juillet 2019. <http://www.agefi.com/home/entreprises/detail/edition/online/article/de-retour-de-pek-in-le-conseiller-detat-en-charge-de-leconomie-pierre-maudet-annonce-notamment-un-partenariat-avec-une-plateforme-dinnovation-et-limminente-implantation-de-bank-of-china-a-488974.html>.

Humbert, Marine. « La Suisse poursuit son déclin au classement Doing Business ». Consulté le 6 mai 2019.
<http://www.agefi.com/home/entreprises/detail/edition/online/article/doing-business-482754.html?cHash=53e4da54e280ca06fd94427e5caef93b&popSuccess=1&customTransactionId=56f16aac-997d-4203-a16f-686d8efe5d72&paymentId=3EA2B42B-5B56-422B-A601-250FF088B4EA&userIdentification=41793455947&orderId=3EA2B42B>.

« La Suisse et le négoce - factsheet ». Consulté le 28 novembre 2018.
https://sciencesnaturelles.ch/uuid/7ab7eb18-b30b-5d53-bf44-7644b390e87d?r=20181114170944_1527108431_99c83a3c-9fd8-5137-9b48-8e7a69c14ede.

« Négoce de matières premières EDA Admin ». Consulté le 28 novembre 2018.
<https://www.eda.admin.ch/aboutswitzerland/fr/home/wirtschaft/taetigkeitsgebiete/rohstoffhandel.html>.

Oliver Wyman. « The Swiss Commodity Trading sector : competitiveness and integrity », s. d.

Schwab, Klaus. « The Global Competitiveness Report 2018 », s. d., 671.

SECO, Secrétariat d'Etat à l'économie. « Matières premières ». Consulté le 28 novembre 2018.
https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Aussenwirtschaftspolitik_Wirtschaftliche_Zusammenarbeit/Wirtschaftsbeziehungen/Rohstoffe.html.

« Stratégie économique cantonale 2030 - Tome 2 ». GE.CH – République et canton de Genève, 7 juin 2017. <https://www.ge.ch/document/strategie-economique-cantonale-2030-tome-2/telecharger>.

« strategie_economique_cantonale_2030_-_tome_1.pdf ». Consulté le 1 avril 2019.
http://www.whygeneva.ch/media/ecowhygeneva/files/strategie_economique_cantonale_2030_-_tome_1.pdf.

« strategie_economique_cantonale_2030_-_tome_2.pdf ». Consulté le 1 avril 2019.
http://www.whygeneva.ch/media/ecowhygeneva/files/strategie_economique_cantonale_2030_-_tome_2.pdf.

« Trading Forum 2019 – SRIC Foundation ». Consulté le 4 juillet 2019. <https://www.sric-foundation.org/events/save-the-date/>.

AFF, Administration fédérale des finances. « Recettes ». Consulté le 12 juillet 2019.
https://www.efv.admin.ch/efv/fr/home/finanzberichterstattung/bundeshaushalt_ueb/einnahmen.html.

« Aristotelis Mistakidis ». Bilan. Consulté le 11 juillet 2019.
<https://www.bilan.ch/300plusriches/aristotelis-mistakidis>.

Canton de Genève. « Combien toucher et pendant combien de temps ? » GE.CH – République et canton de Genève, 25 avril 2016. <https://www.ge.ch/indemnites-chomage/combien-toucher-combien-temps>.

« Glencore in Switzerland ». Glencore. Consulté le 5 juillet 2019.
<https://www.glencore.com/ask-glencore/switzerland>.

« Kanton Zug - Erlass-Sammlung ». Consulté le 11 juillet 2019.
https://bgs.zg.ch/app/de/texts_of_law/632.1/versions/782.

KPMG Switzerland. « Clarity on Swiss Taxes 2019 », s. d.

MarketScreener. « GLENCORE : Shareholders Board Members Managers and Company Profile | JE00B4T3BW64 | MarketScreener ». Consulté le 11 juillet 2019.
<https://www.marketscreener.com/GLENCORE-8017494/company/>.

OFAS, Office fédéral des assurances sociales. « Cotisations aux assurances sociales ». Consulté le 11 juillet 2019.
<https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/sozialversicherungen/ueberblick/beitraege.html>.

Office fédéral de la statistique. « Niveau des salaires - Suisse ». Consulté le 11 juillet 2019. <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiken/arbeit-erwerb/loehne-erwerbseinkommen-arbeitskosten/lohnniveau-schweiz.html>.

« Salaires - Salaires moyens - OCDE Data ». theOECD. Consulté le 10 juillet 2019. <http://data.oecd.org/fr/earnwage/salaires-moyens.htm>.

statistique, Office fédéral de la. « Coût du travail ». Consulté le 5 juillet 2019. <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiken/arbeit-erwerb/loehne-erwerbseinkommen-arbeitskosten/arbeitskosten.html>.

Volkswirtschaftsdirektion des Kantons Zug. « Zug : Doing Business », s. d.

Carron, Cécilia. « Un diamant pour recharger les drones civils en vol », 7 novembre 2018. <https://actu.epfl.ch/news/un-diamant-pour-recharger-les-drones-civils-en-v-2/>.

« Don Tapscott: «Genève peut devenir un pôle mondial de la blockchain» ». Bilan. Consulté le 6 mai 2019. <https://www.bilan.ch/techno/don-tapscott-geneve-peut-devenir-un-pole-mondial-de-la-blockchain>.

EY. « Commodity trading and risk management systems overview », 2018.

Ganne, Emmanuelle. Can Blockchain Revolutionize International Trade? WTO Publications. Geneva: World Trade Organization, 2018.

« La digitalisation s'accélère dans le trading ». Bilan. Consulté le 1 avril 2019. https://www.bilan.ch/techno/la_digitalisation_s_accelere_dans_le_trading.

« L'entreprise de drones Flyability lève 11 millions de dollars ». S-GE. Consulté le 22 novembre 2018. <https://www.s-ge.com/fr/article/actualites/20184-drones-flyability>.

« TRAFEC – FAQ ». TRAFEC (blog). Consulté le 1 avril 2019. <https://www.trafec.org/faq/>.

Annexe 1 : termes-clés, abréviations et définitions

Actionnaire qualifié	Personne possédant des droits de participations équivalent à 10% au moins du capital-actions d'une société de capitaux ⁷⁶
CME	Chicago Mercantile Exchange
Commerce de transit	Les échanges internationaux de marchandises dans lesquels une entreprise ayant son siège en Suisse achète des marchandises sur le marché mondial et les revend à l'étranger sans qu'elles passent par la Suisse
DFAE	Département Fédéral des Affaires Etrangères
EMEA	Europe, Middle East and Africa
G20	Groupe diplomatique composés des 19 puissances économiques mondiales et de l'Union européenne
Intégrité	Terme comprenant l'éthique, le respect des droits de l'Homme et de l'environnement, la transparence et le développement durable
LME	London Metal Exchange, plateforme internationale de trading de métaux basée à Londres servant de référence pour les prix de ces matières premières à travers les contrats « futures » proposés et qui offre aux traders la possibilité de stockage dans ses entrepôts à travers le monde
Matières premières	Par matières premières, on entend des matières extraites de la nature (minerais ou métaux) ou produites par elle (pétrole, cacao, blé, etc.)

⁷⁶ 'RS 642.11 Loi Fédérale Du 14 Décembre 1990 Sur l'impôt Fédéral Direct (LIFD)'.

Multinationale suisse	Les compagnies qui contrôlent ou possèdent des sociétés à l'étranger mais dont l'ayant droit économique est suisse. Selon le droit suisse, cela signifie qu'une personne suisse contrôle en dernier ressort l'entité juridique en ce sens qu'elle détient directement ou indirectement, seule ou de concert avec des tiers, au moins 25% du capital ou des droits de vote de l'entité juridique ou qu'elle la contrôle d'une autre manière. ⁷⁷
Multinationale étrangère	Les compagnies (filiales, succursales ou centres de recherche) qui sont détenues ou contrôlées par une société ou un groupe dont le siège se trouve à l'étranger. ⁷⁸
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
R&D	Recherche et Développement
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
UE	Union européenne

⁷⁷ https://www.swissinfo.ch/fre/economie/globalisation_le-poids-globalement-positif-des-multinationales-en-suisse/44353040

⁷⁸ https://www.swissinfo.ch/fre/economie/globalisation_le-poids-globalement-positif-des-multinationales-en-suisse/44353040

Annexe 2 : retranscription de l'interview du 22 mai 2019 avec M. Michael Kleiner – Délégué à la promotion économique à l'Etat de Genève

- Quels sont les plus importants critères du point de vue des entreprises actives dans le commerce de transit pour définir leur lieu d'implantation ?

La **fiscalité** est le premier critère de choix d'autant plus que, dans le négoce, les marges sont fines et gravitent autour d'une fourchette allant généralement de 1 à 3%. Il est donc essentiel d'à tout prix éviter de jeter l'argent par les fenêtres à cause des taux d'impositions. Deuxièmement, le **coût de la main d'œuvre** fait que les grandes sociétés ont des bureaux dans de très nombreux pays. La finance est notamment souvent gérée aux Pays-Bas ; le siège lui se trouve en Suisse et le gros du personnel sera plutôt situé dans un pays où le coût du travail est moins élevé. Troisièmement, le **droit du travail et sa flexibilité** revêtent beaucoup d'importance. Les contrats de travail suisses sont donc un point d'intérêt pour ces compagnies comme on peut le voir avec Total qui gère l'entièreté de son personnel expatrié directement depuis Genève au travers d'une société nommée Totsa. La **disponibilité de talent et de main d'œuvre qualifiée** est aussi un important critère de choix. Le fait d'avoir des formations dans ce domaine et d'avoir un gouvernement et des ministres qui ont la capacité de prendre de vraies décisions même au niveau cantonal donne à la Suisse quelques points supplémentaires à Genève. Concernant le master en commodity trading, c'est entièrement l'industrie et donc la STSA qui prend en charge les coûts inhérents au bon fonctionnement de la formation universitaire alors même que le négoce représente environ 20% du PIB genevois.

- Quels sont les pays et/ou villes qui viennent le plus concurrencer Genève au niveau de l'attraction des compagnies de négoce ?

Dans la liste, on trouve les principaux concurrents tels que Dubaï, Singapour, Pays-Bas, Irlande, Londres ainsi que les Etats-Unis avec Houston pour le pétrole et Chicago pour la partie grain / céréales. C'est Singapour qui est le plus agressif au point de venir démarcher directement les sociétés présentes en Europe avec le prétexte de savoir pourquoi ces dernières sont encore dans la « vieille Europe » où tout est vieux et le papier encore majoritairement utilisé dans l'activité des négociants. L'argument est qu'à Singapour les gens sont des « digital native », nés avec les nouvelles technologies de l'information et du numérique, ce qui fait que la façon de penser est très axée sur ce côté pour se mettre au diapason du sens dans lequel se développent ces entreprises. De plus les taux d'intérêts sont très flexibles et des réductions allant de 5 à 10% du taux d'imposition sont

directement mises en avant sur le site de l'Etat de Singapour. En employant du personnel singapourien, l'Etat s'engage à payer un cinquième du salaire de ces personnes pour une durée entre 3 et 5 ans. Toutefois, le revers de la médaille fait que c'est plus compliqué pour une compagnie de venir avec des employés étrangers. La position de Singapour est idéale avec le boom, encore en cours, qu'a connu l'Asie ces dernières années ainsi que grâce à son fuseau horaire parfaitement adapté à l'Asie. La proximité avec la Chine, sans y être pour autant, mais aussi avec l'Australie représente un énorme avantage. Une autre caractéristique qui donne à Singapour la possibilité d'être aussi agressif, c'est la rapidité d'application des décisions prises par le gouvernement et donc, dès qu'elle a été prise, elle est mise en place dès le lendemain de haut en bas. Genève ne peut pas se targuer d'avoir ne serait-ce qu'un quart de cette réactivité et rapidité à ce niveau-là surtout qu'il y a régulièrement des positions contradictoires qui sont prises par les acteurs de l'administration publique.

Les autres places économiques misent surtout sur la fiscalité. Les Pays-Bas réunissent beaucoup de compagnies financières grâce à ses taux bas mais pêchent au niveau de l'emploi à cause d'une loi sur le travail ressemblant fortement à la France avec son caractère complexe lorsqu'il s'agit de renvoyer des employés. L'Irlande n'est pas vraiment un centre de négoce mais bénéficie d'une fiscalité très basse et a l'avantage de faire partie de l'UE. Pour Londres, la situation est compliquée désormais avec le Brexit. Cette incertitude nous aide pour attirer mais le point négatif est que les possibilités de négociation et de discussion avec l'UE sont beaucoup plus restreintes, car elle doit encore conclure ses accords avec la Grande-Bretagne et ne fera pas de cadeaux d'un côté ou d'un autre. L'impact du Brexit le plus marqué se ressent donc sur la capacité de négociation avec l'Europe. Le Royaume-Uni va se trouver dans une situation similaire à la Suisse où il va devoir conclure des accords bilatéraux ou un accord-cadre peut-être. Il n'y a donc pas de raison que l'UE fasse de cadeaux à la Suisse maintenant. Le favoritisme n'est pas possible à ce niveau.

- Quel est votre avis sur la RFFA et sur son impact maintenant qu'elle a été acceptée ?

Heureusement que la population suisse a bien voté sur la RFFA (càd accepté la RFFA). Si cela n'avait pas été le cas, notre pays n'aurait plus été en conformité avec les normes de l'OCDE et l'Europe nous aurait mis sur la sellette en plus dénoncer la Suisse et de la mettre sur liste noire. La Suisse, au contraire du Royaume-Uni qui est une île, est coincée au milieu de l'Europe et si notre pays devait sortir de l'espace Schengen, les touristes auraient eu besoin d'un visa pour l'Europe et un autre pour la Suisse. Ce visa

supplémentaire aurait eu pour conséquence de voir la fréquentation touristique de la Suisse baisser drastiquement. L'acceptation de la RFFA redonne donc un peu de stabilité, de prévisibilité et de sérénité à la Suisse. Le pays a gagné en compétitivité de ce fait et les entreprises déjà présentes ont pu être rassurées. Mais il y a encore l'initiative pour les entreprises responsables l'année prochaine et l'UDC qui cherche à relancer les votations sur la libre-circulation des personnes. Il est essentiel de garder en vue les intérêts et les réalités économiques des potentielles conséquences.

Le changement de l'imposition de la catégorie « recherche et développement » n'est pas vraiment pertinent dans le secteur des matières premières mais il peut tout de même bénéficier à des entreprises comme Brady Plc (développement de software pour l'industrie du négoce) ou Komgo (plateforme basée sur la blockchain cherchant à améliorer l'efficacité des transactions au sein du négoce de matières premières).

Maintenant que les taux sont unifiés, il y a moins d'intérêt de la part des sociétés à ramener des bénéfices à Genève. Les hauts salaires vont être difficiles à retenir avec ce changement de l'imposition des entreprises et un coût de la vie de tous les jours qui est très élevé. Ce qui va les retenir sera sûrement la qualité de vie mais ce n'est pas ça qui va nous permettre d'attirer de nouvelles entreprises dans le canton.

Avec ce changement de taux d'imposition, les autres pays qui tendent à concurrencer la Suisse ont des taux relativement plus bas ou équivalents. Les Pays-Bas tournent autour des 11-12% ; l'Irlande est potentiellement à 0% avec l'utilisation de société immatérielle mais cela concerne plus des sociétés comme Apple par exemple. L'OCDE est aussi en discussion pour mettre en place un taux d'imposition minimal pour tous les pays faisant partie de l'organisation, bien que très difficilement réalisable concrètement.

- La Suisse a vu son rang baissé dans le classement Doing Business effectué par la Banque Mondiale, qu'en pensez-vous ?

Les multinationales sont vitales pour notre pays et il a perdu des points au niveau de l'innovation mais aussi sur la stabilité globale de la place économique. Le point principal est les coûts à cause des prix élevés ici, cela coûte très cher de vivre et d'employer des gens dans le canton et dans toute la Suisse en soit. D'autres villes sont très chères aussi comme à San Francisco, Londres ou encore Hong Kong. Toutefois, dans les deux dernières, la création d'une société se fait avec une rapidité que l'on ne connaît pas à Genève et en Suisse. C'est-à-dire qu'en trois jours il est possible d'avoir complété le processus de création de son entreprise contre environ deux semaines de délai ici.

On a de la peine à définir ce qu'est une start-up en Suisse et les apports de capitaux (venture capital) sont présents mais moindre en comparaison avec un pays comme les Etats-Unis qui ont une très forte culture et mise en avant de ce genre de nouvelles entreprises.

La Suisse peut tout de même faire beaucoup mieux surtout au niveau de la partie technologique avec les ressources d'internet.

- Quel est votre avis sur la publication des « UN Guiding Principles on Business and Human Rights » ?

Cela fait partie d'une réalité globale et ce n'est pas une question de choix mais une nécessité. Il n'est plus possible d'avoir une entreprise qui dit une chose d'un côté et qui, de l'autre, va faire tout le contraire à l'étranger. C'est aussi un plus pour la réputation de la Suisse mais pour ce point-ci, le plus important c'est les envies et la demande réelle des consommateurs qui deviennent plus attentifs aux question de droits humains, d'écologie et d'éthique plus généralement.

Avec une vision plus globale et plus axée sur les réalités économiques, le problème d'intégrer ce genre de cadres et de règle c'est que d'autres pays comme par exemple Singapour ou les Etats-Unis à travers Donald Trump continuent à faire du business et engranger des affaires en nous regardant édicter ce genre de règles. Bien sûr, ce n'est pas possible de continuer de fonctionner de la même manière qu'au cours des dernières années si l'on espérer pouvoir encore vivre longtemps sur notre planète mais cela reste un point pouvant porter à contradiction dans une logique d'affaire.